



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

21888

Sep.
taille
etc.
1997

Distr.
RESTREINTE

ISED/R.86
18 juillet 1997

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

ORIGINAL: FRANÇAIS

**DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ DANS LE SECTEUR
DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE
AU SENEGAL - MISSION D'EVALUATION DES BESOINS**

US/SEN/96/049

REPUBLIQUE DU SENEGAL

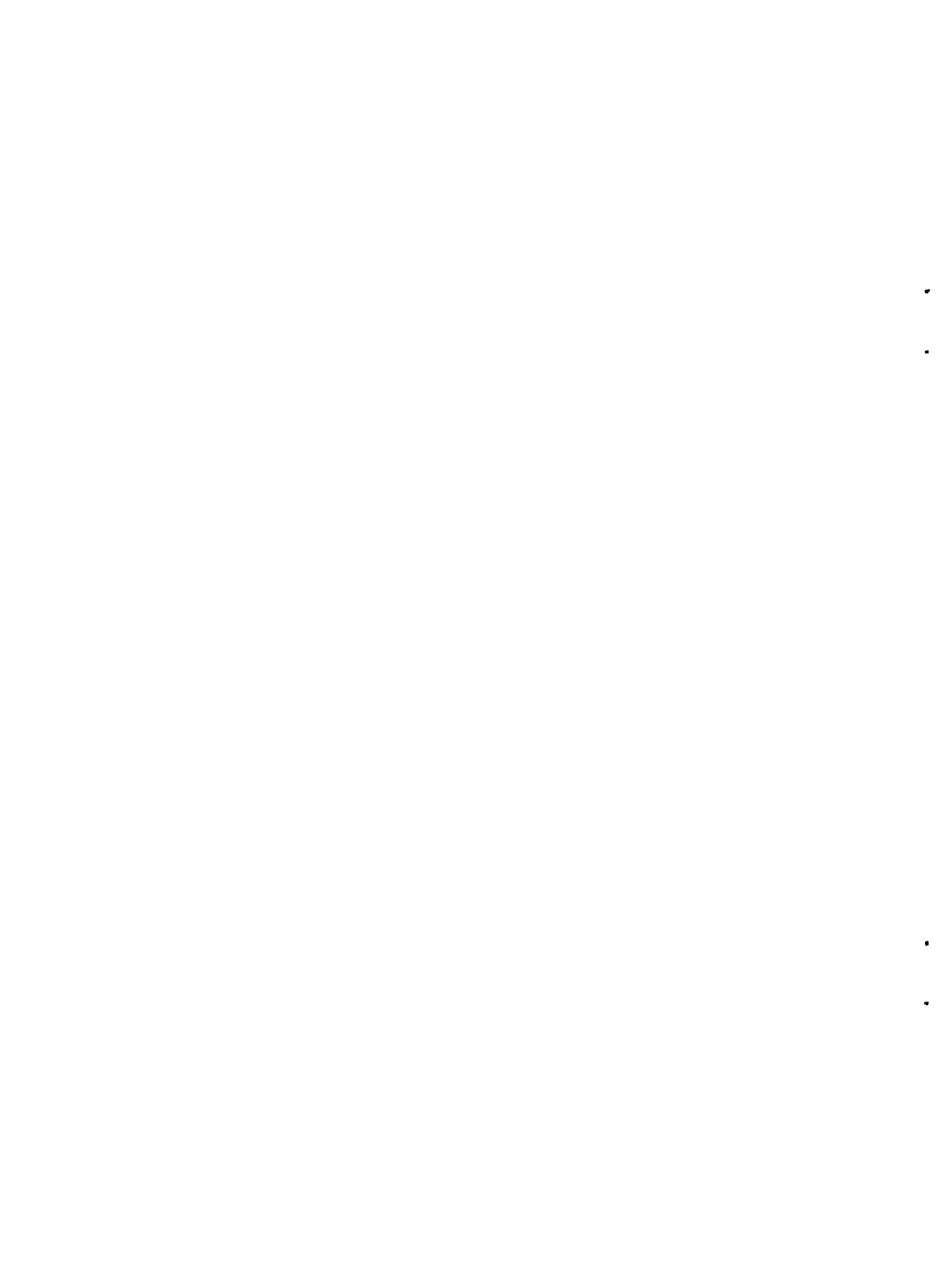
Rapport de mission de la deuxième phase du projet

Etabli pour le Gouvernement de la République du Sénégal par
l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,
agissant en tant qu'agent d'exécution du Programme des Nations Unies pour le
développement

*Basé sur le travail de Mme C. Leloup et M. P. Tohouegnon (consultants internationaux)
et Mme A.M. Prera Traoré et Mme N. Ndiaye Traware (experts nationaux)*

Fonctionnaire chargé de l'appui: A. Ouaouich,
Service des Agro-Industries
en coopération avec M-A. Martin,
Groupe de l'Intégration des Femmes au Développement Industriel

* Document n'ayant fait l'objet d'aucune mise au point rédactionnelle.



SIGLES ET ABBREVIATIONS

AGP	Association des Groupements des Professionnels de la Pêche
CAEP	Centre d'Assistance, d'Expérimentation et de Vulgarisation pour la Pêche Artisanale
CMS	Caisse Mutuelle du Sénégal
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNPS	Collectif National des Pêcheurs Artisansaux du Sénégal
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
FENAGIE-Pêche	Fédération Nationale des GIE de la Pêche
FETPP	Femmes entrepreneurs dans le secteur de la Transformation des Produits de la Pêche
GIE	Groupement d'intérêt économique
GFE	Groupement de Femmes entrepreneurs
MFEF	Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MPTM	Ministère des Pêches et du Transport Maritimes
SFD	Système de Financement Décentralisé
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain

SOMMAIRE

	Page
I. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. Objectifs et cadre de la mission	5
2. Méthodologie	5
3. Résultats de la mission	6
4. Conclusions	7
II. DESCRIPTION DU SECTEUR ET DE SON CONTEXTE	7
A. <i>Le secteur de la pêche au Sénégal</i>	8
1. Généralités	8
2. Le sous-secteur de la transformation artisanale	9
3. La transformation des produits de la pêche	10
4. Les différentes techniques	10
5. Qualité des produits	14
B. <i>La situation des femmes</i>	15
1. Situation juridique	15
2. Situation économique	15
3. Situation socio-culturelle	17
C. <i>L'entrepreneuriat artisanal féminin et les groupements de femmes</i>	18
1. Situation générale des entreprises artisanales de transformation des produits halieutiques et des groupements de femmes entrepreneurs	18
2. Les infrastructures	19
3. Organisation et gestion de l'entreprise	20
D. <i>La formation et l'information</i>	22
1. Besoins de formation	22
2. Les offres de formation	24
3. Information	25
E. <i>Le financement et les systèmes de crédit</i>	26
F. <i>Politiques de promotion des femmes</i>	28
1. Politique du gouvernement	28
2. Programmes et projets	30
3. Autres interventions	30
III. PROBLEMES, CONTRAINTES ET OBSTACLES	31
A. <i>Problème global</i>	31

	Page
B. Principaux problèmes rencontrés par les femmes entrepreneurs	32
C. Obstacles au développement de l'entrepreneuriat féminin dans le cadre des institutions d'appui	32
1. Politique publique et cadre juridique	33
2. Infrastructures	34
3. Matières premières/commercialisation	34
4. Capital humain	34
5. Information	35
6. Matériel et équipement	35
7. Ressources financières	35
IV. ELEMENTS DE PROPOSITION DE PROGRAMME	36
A. Bénéficiaires cibles	36
B. Objet du programme intégré	36
C. Eléments du programme intégré	37
ANNEXES	
Annexe 1 Evaluation provisoire des besoins des femmes entrepreneurs transformatrices des produits de la pêche	38
Annexe 2 Descriptions de poste	40
Annexe 3 Proposition pour un lieu d'implantation de la phase pilote du programme intégré	52
Annexe 4 Obstacles	54
Annexe 5 Institutions et personnes devant être invitées à l'atelier OOPP	57
Annexe 6 Liste des sites visités	59
Annexe 7 Liste des personnes rencontrées	60
Annexe 8 Projets et cartes du MFEF et du MPTM	64
Annexe 9 Photographies	69
Annexe 10 Références bibliographiques	81

I. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. OBJECTIFS ET CADRE DE LA MISSION

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme à fort impact mis au point par l'ONUDI pour le développement de l'entrepreneuriat féminin dans les pays en développement. Il a pour objet de déterminer les éléments d'un programme intégré pour la développement de l'entrepreneuriat féminin, dans le secteur de la transformation artisanale des produits de la pêche au Sénégal.

Le déroulement du projet prévoit trois phases :

Première phase: la première phase a été réalisée en octobre et novembre 1996 par Madame Nafissatou NDIAYE TRAWARE et par Madame Anne-Marie PRERA TRAORE, experts nationaux.

Cette première phase qui a déjà fait l'objet d'un rapport a permis de recueillir les informations et d'avoir une idée précise du secteur de la transformation artisanale des produits de la pêche et du rôle de la femme dans ce secteur.

La deuxième phase a eu lieu du 22 février au 22 mars 1997. Elle a été réalisée par Monsieur Philippe TOHOUENNON et Mme Calire LELOUP, consultants internationaux et les experts nationaux.

L'objet de la deuxième phase était de réaliser une mission de terrain où les consultants prendraient connaissance des informations recueillies dans la première phase, prendraient contact avec les parties concernées pour discuter de la situation actuelle et des contraintes rencontrées et feraient une première évaluation (capacités et contraintes) des différents aspects considérés.

La mission devait ensuite déterminer et identifier les institutions et personnes que devaient être invitées à l'atelier OOPP.

Le présent rapport décrit les activités entreprises lors de cette deuxième phase.

La troisième phase sera constituée par l'atelier OOPP, dans le but d'identifier et d'analyser les contraintes et les mesures à prendre pour les surmonter, et de déterminer les éléments du programme intégré pour le développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur.

2. MÉTHODOLOGIE

Les consultants internationaux ont travaillé en étroite collaboration avec les experts nationaux. La présente mission d'évaluation des besoins s'est inscrite dans la logique méthodologique de la première mission menée par les experts nationaux. Le rapport de la phase I a été discuté et explicité. En particulier, les questionnaires des fiches d'enquête réalisés par les experts nationaux ont été réutilisés dans un certain nombre de sites.

La mission a choisi de visiter un certain nombre de sites sélectionnés lors de la première mission: Saint Louis, la région de Fatick, de même que la Casamance que les consultantes nationales n'ont pu visiter lors de la première mission par manque de temps. Il s'agissait de sites généralement peu appuyés. La mission a également choisi de visiter quelques sites où les interventions et les projets de développement sont importants (Yoff, Pecum Sénégal et Kayar). Les sites de transformation visités antérieurement ont fait l'objet d'interviews semi-structurés. Lors de nos entrevues auprès des groupements qui n'avaient pas été visités précédemment, les questionnaires de la première mission ont servi de base et ont été approfondis par des interviews semi-structurés.

Ainsi, en prenant l'ensemble des sites visités lors de la première mission et de la présente mission, les cinq régions côtières du Sénégal où évoluent des groupements de femmes entrepreneurs dans la transformation des produits halieutiques, ont été couvertes. 12 sites ont été visités et 25 groupements de femmes entrepreneurs (regroupant environ 3000 femmes) ont été rencontrés. Parmi ceux-ci, certains se trouvent dans des sites fortement enclavés.

Un maximum de personnes directement concernées par les femmes entrepreneurs transformatrices ou en relation directe avec les problèmes qu'elles rencontrent ont été rencontrées. Ainsi, outre les 25 groupements de femmes, le mission a rencontré des responsables et des techniciens des Ministères (MFEF et MPTM), des responsables et animateurs de Fédérations de groupements d'intérêt économique, des ONG, des organismes concernés par la formation ou par le crédit, etc.

Les problèmes et contraintes auxquels sont confrontées les entreprises artisanales de tranformation du poisson ont ensuite été réexaminées selon l'analyse de *Programme 5 du Programme à Fort Impact: Développement de l'entrepreneuriat féminin: pour qu'il contribue plus utilement et plus manifestement au développement industriel.*

Les résultats de l'analyse des problèmes et contraintes ont abouti à une proposition d'éléments de programme présentée sous forme d'objectifs et résultats. Cette proposition a été élaborée en étroite collaboration avec les consultantes nationales.

3. RÉSULTATS DE LA MISSION

Un rapport provisoire d'évaluation des besoins

La première partie du rapport, décrit et analyse la situation des femmes entrepreneurs dans leur secteur artisanal de la transformation des produits de la pêche. Les divers problèmes auxquels ces femmes entrepreneurs sont confrontées sont analysés. Les aspects formation et information d'une part, financement et accès au crédit d'autre part, ont été également décrits et analysés, ainsi que les politiques de soutien du Gouvernement et des autres organismes.

Les problèmes, obstacles et besoins sont présentés selon une classification compatible avec la classification des problèmes et contraintes du programme 5.

Cette même classification aboutit à la proposition d'éléments de programme intégré, présentés sous forme d'un tableau reprenant un ensemble d'objectifs et de résultats.

4. CONCLUSIONS

La mission a choisi de visiter des sites particulièrement enclavés et délaissés, et donc d'accès malaisé. Etant donné le nombre d'interventions et d'intervenants différents dans le secteur, la mission a également opté pour un nombre élevé de visites et de rencontres. Aussi la mission a-t-elle eu peu de temps pour rencontrer les bailleurs de fonds.

Le manque de temps a aussi amené la mission à négliger certains aspects qui peuvent avoir leur importance et qui devraient être analysés lors d'une formulation d'un programme précis, et notamment la situation des jeunes filles (filles ou belles-filles des femmes entrepreneurs, ou encore les jeunes filles qui s'occupent du ménage des femmes entrepreneurs), et la situation des ouvriers saisonniers appartenant à d'autres ethnies et venant de l'intérieur du pays. Ces deux groupes n'ont pas été interviewés. Un autre aspect, problématique et correspondant à des besoins exprimés par les femmes, n'a pas été analysé. Il s'agit de l'absence de structures de santé à une proximité raisonnable des villages et sites de transformation.

Enfin, il convient de signaler le nombre important de projets, interventions et intervenants dans le domaine concerné soit directement ou indirectement (secteur de la pêche, crédit, formation, animation de groupements, projets d'appui aux femmes, etc...). La multitude de projets donne une impression à la fois de dispersion, de saupoudrage et d'une certaine inefficience. Cela pourrait être dû à la taille des projets, au manque de moyens, mais également au manque de coordination et de compétences multidisciplinaires des différents intervenants. On constate une certaine tension entre des fédérations de pêcheurs, entre les Ministères, entre Ministères et ONG, etc... Dans la mise en oeuvre d'un programme, il conviendra de prendre en compte les différents intervenants afin d'éviter frictions et résistances et de favoriser les synergies plutôt que d'attiser les tensions.

Les auteurs du présent rapport estiment qu'une **structure autonome suffisamment souple et indépendante** est la plus à même d'assurer la coordination et l'appui d'un programme intégré.

II. DESCRIPTION DU SECTEUR ET DE SON CONTEXTE

Le Sénégal, pays soudano-sahélien, s'étend sur une superficie de 197,000 km², avec une population estimée à 7,9 millions d'habitants (1993), dont 62% vivent en zone rurale.

La densité moyenne de la population est de 40 h/km². Cependant, ce taux comporte des variations régionales assez fortes, en fonction de la fertilité des sols, des infrastructures, des activités économiques etc.

En dehors de la capitale, les plus grandes concentrations de populations se rencontrent dans les régions de Thiès, Kaolack et Diourbel, sur les dix (10) que compte le pays.

"L'économie sénégalaise est tributaire des aléas climatiques, car l'agriculture y joue un rôle prédominant, avec 20% du produit intérieur brut (1992). Elle fait vivre les 3/4 de la population.

La culture de l'arachide et la pêche constituent les principaux sous secteurs générateurs de revenus monétaires. Ces sous secteurs, dans lesquels les femmes occupent une place centrale, notamment, dans le domaine de la transformation, conservation et commercialisation comportent de nombreux problèmes, (pénibilité des tâches, lenteur des opérations, absence d'organisation de la filière, faible niveau d'investissement, modicité des fonds de roulement...); cependant les femmes s'adonnent de plus en plus à ces activités du fait des marges bénéficiaires non négligeables dans le contexte économique particulier du pays." (doc.1) ¹.

A. LE SECTEUR DE LA PÊCHE AU SÉNÉGAL

1. Généralités

La côte sénégalaise longue de 700 km est répartie en cinq (5) zones de pêche:

- la grande côte qui couvre la zone de Saint-Louis à Kayar;
- le Cap-Vert qui couvre celle de Yoff à Bargny en passant par Soubédioune et Hann;
- la petite côte qui couvre Rufisque à Joal;
- le Sine-Saloum qui couvre toutes les îles du Saloum;
- la zone Sud qui couvre Ziguinchor, Cap Skiring, Diogué et Kafountine etc.

L'évolution observée au niveau des statistiques de débarquements et des exportations témoigne de l'importance de cette pêche et de l'ampleur des emplois qu'elle génère.

"En effet, la pêche et ses activités connexes contribuent de façon déterminante à la formation du PIB². En 1994, la pêche a contribué à hauteur de 14,7% du PIB du secteur primaire et 3% du PIB total participant à l'amélioration de la balance commerciale du pays. Les statistiques montrent une dynamique des exportations qui ont connu une augmentation constante en volume passant de 93,674 tonnes en 1994 à 107,400 tonnes en 1996 représentant une valeur de 160 milliards de FCFA selon la Direction de l'Océanographie et de la pêche maritime (Journal de l'économie n°16 du 03/30/97).

Le sous secteur artisanal connaît une croissance soutenue à cause des mesures incitatives prises par le Gouvernement (motorisation des pirogues, exonération fiscale, innovation dans les techniques de pêche, subventions) tandis que le sous secteur industriel présente quelques variations.

¹ Les principales citations sont extraites de 3 documents:

(doc.1): Développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de la transformation des produits halieutiques au Sénégal, Anne Marie Préra TRAORE, Docteur Nafissatou Ndiaye TRAWARE, mission conjointe d'évaluation des besoins - ONUDI/MFEF/MPTM, Dakar, Décembre 1996

(doc.2): Artisanat alimentaire, besoins et offres de formation, Cécile BROUTIN, Khanata Sokona, Babacar TOURE, BIT-SENEGAL/ENDA-GRAF, Dakar, Janvier 1986.

(doc.3): Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés (SSD) au Sénégal, Programme d'appui-FMEC dans les Etats de l'UEMOA, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan - Rapport provisoire - Mars 1997.

On peut constater ainsi que la pêche artisanale constitue de loin le sous secteur prépondérant dans le secteur de la pêche en général. Elle a assuré, en 1995, 74% des débarquements totaux dont 35% ont été transformés.

La pêche artisanale joue un rôle crucial dans l'emploi. Elle occupe 90% des personnes employées dans les activités du secteur et dans les activités annexes comme le mareyage, la transformation, l'entretien et la réparation de l'équipement de pêche, la construction de pirogues...Ce qui représente 150000 emplois dans le secteur de la pêche artisanale et 15000 dans le secteur industriel.

La pêche artisanale joue aussi un grand rôle dans la nutrition des populations locales et contribue ainsi à l'autosuffisance alimentaire. On estime la consommation moyenne annuelle des produits halieutiques à 27 kg par habitant avec quelques extrêmes: 50 kg/habitant à Dakar et 200 g/habitant à Tambacounda. Le poisson séché rentre pour 57% dans cette consommation.

La pêche proprement dite est réalisée par les hommes. Au nombre des activités induites se trouve le sous secteur de la transformation où les femmes sont prépondérantes tout comme dans la conservation et la commercialisation.

Les femmes représentent la majeure partie de la main d'oeuvre des usines et sont présentes dans toute la chaîne de production (de la préparation au conditionnement).

2. Le sous-secteur de la transformation artisanale

En amont du sous secteur de la transformation artisanale se trouve la principale matière première constituée de poissons, de mollusques et de crustacés dont la disponibilité dépend de deux saisons bien distinctes:

- * la saison de faible capture se situe entre les mois de juin et octobre, saison des pluies appelée hivernage où le volume des produits transformés et des activités de transformation diminuent.
- * la période allant de novembre à juin correspond à la saison de bonne production avec une matière première abondante assurant un très bon approvisionnement du sous secteur de la transformation. Celle-ci rentre souvent en compétition au niveau de la matière première avec le maréyage (en gros), le micro-maréyage (par quelques femmes des pêcheurs) et la transformation industrielle.

En aval du sous secteur de la transformation, la commercialisation est assurée par des femmes et par des hommes. On les appelle "bana bana" en langage local (ouoloff).

Il existe un vaste marché intérieur et extérieur et un circuit commercial relativement développé. En 1995 le Ministère des Pêches et des Transports Maritimes (MPTM) estime à 4,788 tonnes le volume des exportations de produits de pêche transformés artisanalement. Ce circuit est dominé par les hommes (étrangers) si bien que les marchés ne sont pas maîtrisés par les femmes transformatrices de produits de pêches et restent peu connus.

3. La transformation des produits de la pêche

La transformation artisanale des produits de la pêche est un secteur monopolisé par les femmes. Elle se développe dans presque tous les centres de débarquement. Elle intervient comme régulatrice de l'économie de marché de poisson frais. En effet, les surplus et les invendus des marchés urbains et ruraux ainsi que des sous produits (rejets de la transformation industrielle) sont absorbés par le sous secteur de la transformation artisanale. La production annuelle tourne autour de 23,000 tonnes.

Les femmes ont la quasi exclusivité de la fabrication des produits traditionnels: Kétiak (sardinelle braisée séchée), Sali (salé séché) Tambadjan (séché entier), Guedj (fermenté séché), Yeet (gastéropode fermenté séché). Elles s'occupent aussi de la cueillette et de la transformation des huîtres.

4. Les différentes techniques

Les techniques de transformation permettent en général d'obtenir un produit plus facile à conserver et de valoriser certaines espèces marines débarquées par la pêche. Dans les centres enclavés la transformation artisanale reste la principale activité des femmes.

Certaines techniques sont restées traditionnelles, d'autres ont été améliorées par la demande étrangère. Souvent les principales méthodes de traitement artisanal de poisson dans les zones visitées comme partout au Sénégal diffèrent par type de produit. Le produit fini et le procédé portent le même nom: la technique du Guedj, du Ketchiak, du Sali, du Tambadjian et du Yeet. Il peut arriver que selon le site, des techniques varient au niveau du temps de fermentation et de séchage ou au niveau du braisage. Dans tous les cas on identifie trois étapes de la transformation: l'achat de la matière première et des intrants (sel, bois), la transformation proprement dite du poisson et la conservation du produit fini.

La technique de transformation: Le Guedj ou fermenté séché

La technique demande trois composantes: les ingrédients, le matériel et le procédé de transformation. Elle porte sur des poissons comme les silures, le dentex, le capitaines et le maquereaux. Le guedj emploie toutes les espèces de poissons de grosses tailles indépendamment de leur teneur en lipides. Ces poissons peuvent être frais, des invendus du mareyage à l'état frais et des rebuts des usines de transformation.

Les ingrédients se composent de l'eau de mer et du sel. L'eau de mer est utilisée pour le lavage et comme saumure dans le processus de fermentation du poisson. Le sel est utilisé pendant la fermentation et au séchage.

Le matériel nécessaire se compose de bassines, seaux, mortiers, couteaux, coupe-coupe, bacs de fermentation, claies de séchage, bâches etc.

Il existe de nombreuses variantes à la technique de transformation, en fonction de l'espèce de poisson, de son état de fraîcheur, du temps et du matériel dont dispose la femme. Les étapes de préparation du poisson sont généralement effectuées par une main d'oeuvre masculine (ouvriers saisonniers provenant d'autres régions) peu soucieuse de l'hygiène. Le travail se fait à même le

sol et les poissons ouverts sont déposés sur le sable. Leur mains nues des operateurs et les outils sont souvent souillés. Selon l'espèce, le poisson est écaillé ou non, éviscéré, étêté et ouvert en "limbe de feuille" (Louise Perreault,1990).

L'étape de macération ou "tuki bu djek": les poissons préparés sont placés dans une cuve contenant de l'eau de mer où ils sont laissés à macérer de 12 à 24 heures selon leur degré de détérioration à l'arrivée.

L'étape de "sélendi" facultative consiste à ajouter du sel dans le bac de fermentation qu'on laisse reposer pendant environ 16 heures; on peut commencer la technique à partir de cette étape si le poisson à traiter est déjà en état de putréfaction. Ainsi le temps de fermentation est écourté.

Après cette étape, on lave soigneusement le poisson à l'eau de mer et on le fait sécher sur des claies. Le séchage peut durer de 2 à 5 jours selon l'ensoleillement et la grosseur du poisson. Le poisson est retourné fréquemment, environ toutes les six heures.

Durant le séchage, il peut être enduit de "diw" (ou diou) ou huile de poisson. Celle-ci est obtenue en fondant les parties graisseuses de certains poissons et en cuisant le foie ou la laitance de certains gros poissons dans un chaudron. Il semble que le "diw" a la propriété de garder l'élasticité du poisson et de donner au guedj sa couleur brune dorée recherchée par les consommateurs locaux dans le "Tchiépoudjène".

Le soir, les poissons sont entassés face interne vers le haut, saupoudrés de sel et recouvert d'une bâche de plastique ou de sacs en tissu synthétique maintenus par des pierres afin de protéger le guedj contre l'humidité et d'éventuels prédateurs.

Le guedj fabriqué dans de bonnes conditions hygiéniques peut se conserver pendant plusieurs mois. Mais il est établi que parmi les différentes sortes de poissons transformés artisanalement, c'est le guedj qui s'altère le plus rapidement car il est préparé à partir du poisson en état de putréfaction avancé. Il rancit rapidement à cause des graisses qui s'oxydent facilement au contact de l'air.

En 1995 sa production était de 2,972 tonnes (MPTM).

La technique de production du Kétchiak ou braisé séché

Le Kétchiak ou poisson braisé séché utilise exclusivement des produits frais surtout les sardinelles et les ethmaloses.

La transformation demande des ingrédients comme le sel, du matériel et le procédé. Le matériel comprend le combustible, la bâche en plastique, la claie de séchage et le four.

La technique se décompose en trois étapes: le braisage, le refroidissement suivi de l'étêtage et de l'éviscération, et le séchage qui peut être couplé du salage.

Deux techniques de braisage sont utilisées: le braisage à terre et le braisage par four parpaing.

Dans le braisage à terre, le poisson est soigneusement rangé côte à côte à même le sol. La couche de poisson est saupoudrée de sable ou de cendre pour éviter que les poissons se collent

entre eux lors du braisage. On recouvre la couche de combustible constitué souvent de paille de mil, de feuilles de rosier ou d'autres branchages. Le combustible est laissé brûler jusqu'à consommation totale (une heure environ).

Par le four parpaing, le braisage se fait en rangeant sur la grille du four les poissons de façon ordonnée en deux ou trois couches en maintenant les nageoires caudales tournées vers le haut. Le combustible (bois sec de kinkéliba ou feuilles de rosier) est brûlé à vif dans le foyer du four environ deux à trois heures. Ensuite, les poissons sont recouverts d'une bâche en plastique pour conserver la fumée. On surveille de temps en temps jusqu'au lendemain.

Lorsqu'on veut faire du ketchiak braisé salé séché, on fume le poisson en deux tours puis le poisson est étêté, éviscéré, salé et séché. Pour obtenir le ketchiak braisé séché, les poissons sont tournés cinq fois ce qui fait durer le temps de braisage. Dans ce cas, le poisson est entier et non éviscéré.

Après cette étape, les poissons complètement refroidis sont étetés. Ils sont facultativement éviscérés mais leur peau est toujours enlevée. Selon le goût du client les poissons sont salés ou non. Ils sont salés et séchés quand la durée de cuisson ou de braisage est courte. Le séchage peut durer deux à quatre jours selon le climat, la teneur en eau du poisson et sa teneur en lipides.

Le bon ketchiak est bien sec et peut se conserver pendant plusieurs mois s'il est bien entreposé. Ceci n'est pas souvent le cas car, malheureusement, les femmes vendent habituellement le poisson à l'état humide. Aussi le produit s'émiette très facilement et perd vite son apparence. Pourtant sa production est la plus importante; 15,366 tonnes en 1995 (MPTM).

Dans certaines zones, l'activité de fumage et/ou braisage au four parpaing est surtout réalisée par des Guinéens ou autres étrangers qui utilisent la main d'oeuvre féminine autochtone juste pour écailler et enlever les arrêtes (cas de Diamniadio). Par contre dans d'autres sites, ce sont les femmes qui pratiquent seules le braisage (cas de Kachouane)

Au nombre des produits fumés et séchés il y a le "Méthorah" ou poisson fumé à chaud et séché qui est obtenu à partir du requin et de la raie par un fumage simple du poisson étendu sur la grille du four. Il est exporté en Guinée, au Mali et au Burkina Faso.

La préparation du Sali ou poisson salé séché

Au Sénégal, le salé séché est une technique plus répandue.

Les besoins se résument au sel, au matériel qui est le même que dans les autres techniques (la claie de séchage, la bâche etc.) et le précédé. La technique comporte les étapes de préparation, de salage et de séchage du poisson au soleil sur des claies. Cette méthode est appliquée spécialement aux poissons comme le requin, le capitaine et le dentex...

Le poisson est salé à sec dans une proportion allant de 1:3 à 1:6 en utilisant du sel provenant des lacs comme le Lac Rose. Le sel est souvent pilé en poudre par une main d'oeuvre féminine venant de l'intérieur du pays. Il est difficile de préciser le ratio exact sel/poisson mais la majorité des traitements semble soumis au ratio 1/6.

Par contre, les requins ou les raies sont souvent découpés dans le sens de la longueur et saumurés.

Après le salage, le poisson est exposé sur la claie au soleil. La durée du séchage (1 à 5 jours) dépend des conditions climatiques, de l'épaisseur et du gras du poisson.

Le salé séché est majoritairement exporté surtout en Afrique de l'ouest et du centre. Sa production annuelle avoisine les 2,760 tonnes. Lorsque le poisson est entier, il devient "tambadjan".

La préparation du Tambadjan ou poisson séché entier

Le procédé a besoin de sel, du bac de saumurage d'eau et la claie de séchage.

Il porte sur des espèces de poisson telles que le mullet, l'ethmalose, la sardinelle, le faux capitaine et d'autres petites espèces.

Le poisson est écaillé et mis entier à saumer quelques heures dans un bac, puis mis à sécher au soleil. Le salage à sec peut aussi se faire. On peut aussi ne pas saler et le sécher directement. Le procédé dans ce cas utilise la fermentation autolitique.

Le séchage dure environ 2 à 5 jours en fonction des mêmes facteurs ci-dessus mentionnés. La fermentation autolitique confère au produit un goût particulier très apprécié dans certaines régions rurales. Mais le produit fini a une durée de conservation courte en raison de la présence des viscères et des branchies et d'un rancissement rapides.

En 1995, la production du Tambadjana est de 3,243 tonnes et dépasse celle du salé séché.

Autres transformations

Il existe plusieurs autres produits transformés artisanalement et qui ne sont pas négligeables.

Le Yeet est l'un de ces produits obtenu par la fermentation et le séchage du gastéropode *Cymbium* spp. Le Yeet est abondamment produit dans les régions de Thiès et de Fatick. Le matériel pour sa préparation demande de l'eau de mer, la bassine ou le bac de fermentation, la barre de fer, couteau, claie...

Les étapes suivies dans le procédé sont:

- * Le bri puis enlèvement de la coquille du gastéropode pour libérer la chair. Il se fait très péniblement par les femmes au moyen d'une barre de fer.
- * éviscération du mollusque,
- * découpage du pied en deux ou quatre lanières dans le sens de la hauteur selon la taille du mollusque.
- * fermentation pendant deux jours dans de l'eau de mer ou entre deux toiles imperméables.
- * nettoyage à l'eau de mer puis séchage au soleil sur des claies pendant cinq jours selon l'ensoleillement et le goût du consommateur.

Le *Cymbium* a une texture de caoutchouc si bien qu'il doit être convenablement séché (ce qui n'est pas toujours le cas). Le produit entre comme condiment dans le plat national sénégalais,

"Tchièpoudjène" ou riz au poisson. Près de 617 tonnes de Yeet ont été produites en 1995 (MPTM).

On peut recenser à l'actif de la transformation artisanale plusieurs autres produits élaborés par le séchage: le pagne ou Arcassenelis cuit et séché; la touffa ou le murex séché; le yokhoss ou huitres séchées.

5. Qualité des produits

La transformation des produits de pêche est une activité qui se mène dans des centres de débarquement par la combinaison de plusieurs procédés technologiques.

La qualité des produits dépend donc de plusieurs facteurs à savoir:

- L'état de la matière première (poisson, mollusques et crustacés) à transformer.
- Les procédés utilisés
- Les ingrédients ou intrants (eau de mer, sel..)
- Les conditions de travail.

Au débarquement, les poissons sont déversés par terre dans le sable souillé où les risques de contamination par des micro organismes surtout d'origine fécale sont très élevés. Cette contamination vient s'ajouter à celle favorisée par les conditions d'entreposage à bord. La contamination des produits est encore plus importante quand la matière première vient des usines où elle avait été manipulée, ou qu'elle soit constituée par des invendus du maréyage.

L'eau de mer utilisée pour le lavage et pour la saumure est recueillie dans l'eau de plage bien chargée en détritiques et déchets divers qui augmente la charge microbienne déjà importante dans les contenants, dans la matière première et sur les outils.

Le sel que les femmes utilisent vient probablement chargé d'impuretés du lieu de son exploitation. Quant il est entreposé sur les sites de transformation il est opposé aux pousseurs ce qui augmente la charge microbienne du produit lors du salage.

Maintenant quand on regarde les claies de séchage, il y a les pailles souillées de poussière et les huiles accumulées dans les claies qui amènent leur part de charge bactérienne au contact des produits.

Les procédés de transformation sont exécutés par une main d'oeuvre masculine dont le peu de souci qu'ils se joint de l'hygiène corporelle et de la propreté des outils constitue un obstacle déterminant dans l'assurance de la qualité des produits.

D'une manière générale presque toutes les technologies utilisées par les femmes passent par l'emploi de radiations solaires en combinaison avec le salage en vue d'assurer une bonne qualité des produits. S'il est vrai que cette capacité technologique existe, il est à craindre cependant que les femmes soient confrontées de temps en temps au problème d'humidification qui entraînerait la perte de leurs produits. C'est là l'une des contraintes de séchage qui s'ajoute au fait d'exposer, durant des heures, les produits à la merci de la poussière, des mouches, des insectes ou d'autres petits animaux prédateurs. Le temps de séchage souvent très court pourrait limiter aussi la

qualité des produits.

Il y a de quoi s'inquiéter mais il est difficile pour la mission de statuer sur la qualité intrinsèque actuelle de chaque produit élaboré. Quand Louise Perreault en 1990 en a évalué des aspects, il y avait moins d'intégration d'améliorations technologiques qu'actuellement.

La réalité est que les produits sont assez consommés à l'intérieur du pays et exportés dans la Région. Cependant il serait absurde de dire que les produits sont de qualité acceptable pour la consommation humaine, du fait que les consommateurs de ce type de produits se sont pas sensibles aux problèmes d'hygiène et de qualité. Aussi les cas de toxi-infections dus à ce type de produits ne sont pas recensés.

Par conséquent, si l'environnement immédiat, les conditions de préparation, de manutention et de commercialisation ne sont pas améliorés, il serait pratiquement impossible d'envisager de toucher les marchés rémunérateurs. Aussi est-il nécessaire de pousser le séchage à un taux d'humidité final favorable au stockage qui garantisse le label sénégalais pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans la transformation artisanale des produits de pêche.

B. LA SITUATION DES FEMMES

Au Sénégal, les femmes représentent 52% de la population, dont 22,9% ont entre 15 et 49 ans.

La problématique de la composante "Femme" se pose au Sénégal moins en terme d'intégration dans le développement, qu'en terme d'amélioration de son statut général

1. Situation juridique

L'inégalité juridique des femmes est encore perceptible dans un certain nombre de domaines, en particulier au niveau de l'accès à la propriété foncière, au niveau de l'héritage, au niveau du statut matrimonial etc. Toutefois cette inégalité est davantage basée sur les droits coutumiers, les pesanteurs socio-culturelles et la méconnaissance du droit de la famille que sur les lois de l'Etat Sénégalais.

Les pratiques traditionnelles, et notamment la polygamie, perpétuent les rôles et les activités différenciées entre les hommes et les femmes.

2. Situation économique

"Les femmes représentent un potentiel productif contrastant avec la place qui leur est réellement dévolue.

Elles produisent plus de la moitié des cultures vivrières au Sénégal, supportent de plus en plus les responsabilités de la sécurité alimentaire au sein des ménages, (18% des ménages sénégalais ont une femme comme chef de ménage) et représentent une véritable force de travail, notamment dans les activités relevant du secteur primaire." (doc.1)

La différence entre les activités et les responsabilités attribuées aux hommes et aux femmes a une composante économique; inversement, la différenciation des rôles perdure malgré l'évolution de la situation socio-économique que le Sénégal connaît depuis plusieurs années.

Traditionnellement, dans une famille, les hommes sont chargés de pourvoir à l'alimentation de base et à certains frais complémentaires du ménage (habillement et santé des enfants, par ex.).

Les femmes quant à elles sont chargées des compléments d'alimentation nécessaires à la préparation des sauces etc... Les femmes (et leurs filles) sont également chargées d'assurer tous les travaux de ménage, de la cuisine, d'approvisionnement en eau et en combustibles pour la cuisine, de soins aux malades, etc. Les femmes sont également responsables de la garde et de l'entretien des petits enfants.

Avec la dégradation de la situation socio-économique et la dévaluation, nombre de familles et de ménages ont dû s'adapter à une paupérisation croissante. On estime que 18% des familles ont actuellement une femme comme chef de ménage (c'est à dire où il n'y pas de mari).

Les femmes ont commencé à **contribuer davantage à l'entretien du ménage**. Actuellement, de plus en plus de femmes, même n'étant pas chefs de famille, sont néanmoins responsables en grande partie ou totalement de la survie du ménage, non seulement au niveau des travaux ménagers, mais également au niveau des biens de première nécessité en particulier de l'alimentation.

On constate donc un glissement des responsabilités des hommes vers les femmes: les femmes sont de plus en plus responsables de leur famille, (et les hommes de moins en moins), ce qui a pour conséquence une certaine valorisation morale des femmes, une nette augmentation de leur charge de travail et **une augmentation du poids de leurs responsabilités**. Néanmoins leur statut au sein de la famille a peu évolué.

Si les femmes ont un rôle de plus en plus prépondérant en matière de production économique, **elles gèrent davantage leurs activités économiques comme un moyen de subvenir aux besoins du ménage que comme une entreprise**.

Aussi les bénéfices et revenus qu'elles tirent de leurs activités économiques sont-ils utilisés de plus en plus pour les besoins du ménage, ou pour satisfaire les responsabilités que le mari doit traditionnellement assumer, ou encore pour permettre des investissements dans le secteur dans lequel leur mari ou leurs fils travaillent.

Ainsi, dans la transformation du poisson, il est plus fréquent de rencontrer des femmes qui souhaitent plus épargner pour acheter une maison, ou une pirogue à leur mari ou à leur fils, que d'investir dans leur propre entreprise.

"Les contraintes majeures qui freinent la promotion économique de la femme sénégalaise et sa participation dans le développement, sont entre autres (doc.2):

- le faible niveau d'éducation et de qualification technique;
- l'insuffisance de l'information et de l'organisation des femmes;
- la faiblesse de ses revenus;
- la difficulté d'accéder aux facteurs de production;

- la surcharge des travaux domestiques;
- la précarité des conditions de vie et les difficultés liées aux pesanteurs socio - culturelles."

3. Situation socio-culturelle

Les pesanteurs socio-culturelles concernent surtout le rôle reproductif (soin du ménage) et le rôle communautaire.

Rôle reproductif

Sauvegarder les apparences, et notamment afficher la suprématie du chef de famille et maintenir la division traditionnelle des rôles et responsabilités entre mari et femmes, est un enjeu de respectabilité non seulement pour les hommes mais également pour la plupart des femmes. Les femmes doivent gagner de plus en plus d'argent; même en cas d'inactivité de leur mari. Elles continuent à être surchargées de travail et à manquer de temps. Souvent, les petites filles s'occupent du ménage à la place de leur mère et ne peuvent aller à l'école; les femmes ont peu de temps à consacrer à l'alphabétisation et à d'autres formations.

Rôle communautaire

Comme partout, la dégradation socio-économique du pays et les politiques d'ajustement structurel (sans compter la dévaluation) ont provoqué une réduction des services fournis par le Gouvernement. Aussi, les femmes, les groupements de femmes et les associations de femmes prennent-elles de plus en plus en charge certains services sociaux comme la mise en place et l'entretien de maternités ou de postes de santé, etc.

On constate un accroissement des responsabilités sociales et communautaires des femmes (en tant que groupements ou associations) sans qu'une responsabilité équivalente se manifeste du côté des hommes.

Les groupements

La plupart des femmes appartiennent à (au moins) une association de femmes, aussi bien en ville qu'en campagne. "De façon traditionnelle, les femmes se retrouvent dans les "tontines et les groupements d'entraide (Mbotaye³, Dahira⁴) qui ont toujours occupé une place privilégiée dans les relations sociales entre les femmes, particulièrement lors de certaines cérémonies (mariage, décès, baptême)." (doc.1)

Le Gouvernement (principalement le MFEF) a également suscité la création de Groupements de Promotion Féminine (GPF) qu'il anime et auxquels il apporte un appui (animation, formation, etc.); ces groupements sont regroupés en une Fédération nationale (FNGPF) qui compte 4,067 groupements, avec environ 500,000 femmes adhérentes. Cette fédération oeuvre pour la promotion économique et sociale des femmes rurales et se compose de 10 fédérations régionales, qui ont le statut d'ONG tout en étant sous la "tutelle" du MFEF.

Mbotaye : Association féminine de groupe d'âge
Dahira : Association culturelle religieuse

Par ailleurs, le Gouvernement et les diverses institutions de support ont appuyé la promotion des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) et favorisé leur développement dans l'ensemble du pays. Cette structure juridique s'est également développée dans le secteur des femmes transformatrices des produits de la pêche. Les groupements, en tant que structures sur lesquelles les micro-entreprises économiques s'appuient, seront abordés plus loin (paragraphe. C).

C. L'ENTREPRENARIAT ARTISANAL FÉMININ ET LES GROUPEMENTS DE FEMMES

1. Situation générale des entreprises artisanales de transformation des produits halieutiques et des groupements de femmes entrepreneurs

Les entreprises

Le recensement national des unités de production artisanales du Sénégal réalisé de 1990 à 1992 a identifié plus de 2,200 unités (entreprises artisanales de transformation de poissons) dont 70% sont situées dans la région de Dakar. Le chiffre est probablement sous estimé (doc.2).

L'entrepreneuriat artisanal féminin, en particulier dans le secteur de la transformation alimentaire, est caractérisé par la petite taille des entreprises; il s'agit de micro-entreprises souvent individuelles ou à caractère familial.

Elles sont généralement composées de deux à dix personnes: il s'agit de la femme entrepreneur, de sa ou ses filles et belles filles, et d'ouvriers journaliers saisonniers. Les ouvriers saisonniers sont en majorité des hommes qui viennent de l'intérieur du pays et cherchent du travail sur les côtes; ils sont généralement utilisés pour le transport du poisson de la plage aux sites de transformation et pour les opérations d'étêtage et d'éviscération.

L'activité économique de transformation artisanale est donc réalisée par une micro-entreprise ayant à sa tête une femme entrepreneur ; il s'agit d'une activité essentiellement individuelle au niveau de l'organisation et de la gestion.

Les Groupements de Femmes Entrepreneurs (GFE)

Par ailleurs les femmes font partie d'une association ou d'un groupement de femmes (voir supra); quelquefois les femmes entrepreneurs appartiennent aussi à un GIE; celui-ci est généralement créé à l'initiative des différentes politiques du Gouvernement et des bailleurs de fonds.

Dans la très grande majorité des cas, les GIE de femmes transformatrices des produits de la pêche ont été constitués uniquement pour avoir accès aux crédits. Pour les organismes de crédit, les projets ayant un volet crédit et les ONG d'appui est une condition préalable à l'obtention d'un crédit et à l'octroi d'équipement.

Dans l'approche des organismes d'appui, il semble y avoir une confusion entre les femmes en tant qu'entrepreneurs individuels et les groupements dont elles font partie.

Ainsi, on peut voir des organismes qui distribuent à chaque GIE de sa zone d'intervention un crédit de même montant, crédit qui sera ensuite divisé entre les membres du GIE; les Femmes Entrepreneurs auront ainsi accès à un crédit élevé ou faible selon que le nombre de membres de leur GIE est faible ou élevé.

Le nombre de GIE de femmes transformatrices des produits de la pêche n'est pas connu; et est en constante évolution.

Les GIE sont souvent composés de 10 à 20 femmes entrepreneurs exerçant exclusivement ou principalement la même activité. On trouve quelquefois des femmes exerçant en tant que mareyeurs à petite échelle, au sein de GIE des transformatrices de produits. De même on peut trouver des transformatrices dans des GIE de mareyeurs.

Le GIE ne constitue donc pas une unité économique-juridique de transformation mais bien souvent, une structure de services.

Les GIE permettent l'accès aux services de crédit pour des petits investissements ou des fonds de roulement généralement individuels avec responsabilité collective;

Aujourd'hui, les groupements sont, pour la plupart, organisés en unions locales (arrondissement) puis en fédérations départementales et régionales voire nationales. Une certaine "concurrence" existe entre les différentes fédérations de GIE; nous avons observé une rivalité qui inclut les ONG, les projets et les organismes de crédit qui appuient les différents réseaux de GIE.

2. Les Infrastructures

De nombreux sites dans lesquels travaillent les femmes entrepreneurs se situent dans des zones enclavées. Les moyens de communication permettant le déplacement des personnes et des marchandises sont souvent rares, les trajets sont longs, difficiles et onéreux. C'est le cas en particulier des îles de Casamance et dans le Sine-Saloum.

Les femmes entrepreneurs travaillent sur un même site, généralement très proche des plages de débarquement de la pêche artisanale. Les femmes travaillent l'une à côté de l'autre, chacune ayant son propre équipement et se le prêtant ou se le louant l'une à l'autre.

L'aménagement des sites est quelquefois dû à un projet ou à un financement d'une municipalité ou du Ministère des Pêches. Dans ce cas, le site est destiné à des groupements de femmes plus qu'à des femmes entrepreneurs individuelles. Ceci incite les femmes à se regrouper pour bénéficier de ces aménagements..

Le plus souvent, les sites ne sont pas du tout aménagés le plus souvent. Les aires de travail sont plus ou moins organisées selon les sites. La gestion de l'espace est souvent problématique: espace trop restreint pour le nombre de micro-entreprises et absence de séparation entre les secteurs sal et le propre (à côté des claies de séchage on trouve le bac de trempage, l'étêtage et l'éviscération se faisant juste à côté).

Ce sont les cas où généralement il n'y a pas ou il y a peu d'intervention des organismes d'appui. L'insalubrité des lieux est criante les déchets, immondices et défécations humaines

côtoient le poisson.

A l'autre extrême on trouve des sites aménagés par un ministère ou un projet dans ce cas on peut avoir une aire de nettoyage du poisson séparée de l'aire de saumure et de salage, elle-même séparée de l'aire de séchage. Les claies peuvent être alignées (claies de fortune appartenant aux femmes et claies communautaires fournies par un Ministère ou un projet).

Les aires de transformation sont très différentes: clôturées ou non clôturées, un sol nu ou bétonné, équipées ou non d'électricité (celle-ci permettant le travail de nuit nécessaire dans de nombreux cas), équipées ou non d'eau potable, d'un système d'évacuation des eaux usées ou d'équipements communautaires tels que sanitaires, hangard stockage, abri de repos pour les familles et les ouvriers, etc.

Dans la plupart des cas, les fours de fumage sont des fours collectifs. Il s'agit souvent de nouvelles technologies proposées par un ministère ou par un projet ou encore par des clients qui souhaitent acheter du poisson transformé selon les nouvelles technologies. Dans ce dernier cas, il s'agit *principalement de commerçants des pays de la Sous-région* qui viennent s'approvisionner en poisson frais au Sénégal, et le font transformer sur place par une association ou un groupement de femmes.

3. Organisation et gestion de l'entreprise

Approvisionnement

"L'irrégularité des apports et les moyens limités de distribution font que les plages constituent un véritable goulot d'étranglement. A proximité immédiate de Dakar, les usines de farine de poissons collectent les invendus; ailleurs le produit peut-être purement et simplement abandonné. Ceci explique que les activités de transformation artisanale se soient développées près des lieux de débarquement de la pêche artisanale comme moyen de valorisation des surplus dans un premier temps, puis comme véritable activité économique entraînant dans certains lieux ou à un certain moment, une concurrence entre les mareyeuses et les transformatrices pour l'achat de poisson frais. En effet, il peut survenir des périodes sans apport, notamment pour des raisons climatiques (en hiverns), ou pendant les fêtes (pas de sortie en mer), et les prix s'envolent, rendant plus aléatoire la transformation." (doc.2).

Les femmes entrepreneurs achètent les poissons à transformer soit directement aux pêcheurs, soit aux micro-mareyeurs sur la plage qui achètent la production de la Pêche artisanale. Quelquefois, elles achètent aux marayeurs les rebuts des entreprises industrielles.

La stratégie d'approvisionnement en matière première (poissons) est généralement individuelle. Quelquefois les femmes utilisent leur groupement formel ou informel pour faire des achats groupés chez les mareyeurs en gros. Dans ce cas, il s'agit plutôt d'une action ponctuelle que d'une action organisée. Les moyens financiers et les fonds de roulement de la plupart des femmes entrepreneurs étant extrêmement faibles, elles sont souvent obligées d'avoir recours à un crédit cher pour s'approvisionner. De toute façon le fonds de roulement est généralement insuffisant pour permettre une expansion de l'activité économique.

Les matières premières sont disponibles de façon extrêmement variable pour des raisons non

seulement saisonnières mais également pour des raisons de disponibilité ou non disponibilité de moyens financiers nécessaires pour acquérir le poisson en quantité suffisante lorsqu'il y en a.

La séparation des budgets entre mari et femme fait que les femmes transformatrices n'ont pas nécessairement la priorité dans l'achat de poissons auprès de leur mari pêcheur: si le prix qu'elles proposent est insuffisant ou si elles n'ont pas l'argent comptant, elles ne seront pas favorisées, même si, à condition égale, elles sont d'abord servies.

En ce qui concerne la transformation des coquillages et huîtres, la cueillette se fait souvent par les femmes elles-mêmes, ce qui leur permet de contrôler l'approvisionnement.

L'acquisition de sel et de bois pour le fumage est souvent problématique; le coût du sel est quelquefois considéré comme trop élevé; le bois se fait rare en particulier sur la grande Côte (à St Louis). La transformation en fumé-séché est devenue progressivement du "bouilli-séché").

Equipements individuels

Chaque micro-entreprise dispose de claies de séchage (usage privé ou équipements communautaires), de bacs pour la fermentation ou pour le salage ou encore pour laver ou nettoyer les poissons; elles utilisent couteaux et machettes pour ouvrir et vider les poissons, des gants pour se protéger pendant les manipulations lors du fumage. Ces équipements sont le plus souvent en quantité insuffisante.

Capital

Le capital dont disposent les femmes entrepreneurs est quasi inexistant. Les micro-entreprises manquent généralement de fonds de roulement et de possibilités d'investissement pour décoller et passer d'une entreprise se situant **dans une logique de survie** à un niveau supérieur permettant une accumulation. La question du financement et du crédit est examinée au point 1.5.

Rappelons que rares sont les femmes entrepreneurs transformatrices qui ont une logique d'accumulation pour leur entreprise; au contraire leur entreprise constitue un moyen d'assurer la subsistance de leur famille et l'entretien du ménage. Cette contrainte socio-culturelle constitue vraisemblablement un frein important pour l'amélioration des entreprises.

Horaires de travail

Certaines femmes travaillent toute l'année à temps plein. Ainsi à Kayar ou à Yoff, les femmes sont présentes sur le site tôt le matin jusqu'au tard le soir. Les jeunes filles de la famille ou des ouvrières s'occupent du ménage, des enfants et de la préparation des repas. Dans d'autres cas, la transformation du poisson est une activité complémentaire à des activités de commerce, de maraîchage ou d'autres cultures agricoles. Dans ce cas l'activité de transformation n'a pas nécessairement lieu toute l'année. A Diogué en Casamance, les femmes autochtones (Diola) ont commencé depuis peu à transformer le poisson lors de la période des travaux agricoles (riz). Selon les arrivages et les disponibilités en poisson, lors de la saison agricole, elles travaillent aux champs ou louent les services d'ouvriers venant d'autres sites pour faire le travail dans les champs.

Division du travail

Une certaine division du travail s'observe; les ouvriers saisonniers d'autres ethnies sont chargés des travaux lourds et pénibles (transport des poissons, étêtage et éviscération); les femmes entrepreneurs se chargent des activités plus "nobles" telles que le salage, le fumage et le séchage.

Quelquefois les groupements de femmes sont utilisés comme sous traitants d'une activité globale de transformation de poisson. Ainsi des commerçants venant le plus souvent des pays de la région approvisionnent un groupement de femmes en poissons afin que celles-ci les transforment selon la technologie destinée à leurs clients. Dans ce cas, c'est le groupement en tant qu'entité qui est payé pour le travail fourni, ensuite le groupement remet au commerçant le produit transformé et celui-ci s'occupe du transport et de la commercialisation (Yoff, Sine-Saloum, Kafountine,...).

La recherche de bois pour d'autres transformateurs peut être une source de revenus pour des GFE.

Charges et bénéfices

Dans de nombreux cas, les prix d'achat de la matière première et les prix de vente de leurs produits transformés sont proposés par les femmes entrepreneurs. Il est extrêmement difficile d'évaluer les bénéfices et le compte d'exploitation des micro-entreprises dans le temps imparti; le prix d'achat de la matière première peut varier d'une heure à l'autre en fonction de l'arrivage du poissons.

Les éléments constitutifs du prix de revient sont trop aléatoires et les données trop diverses pour que la mission puisse tirer des conclusions. Certains groupements de FE ont signalé une amélioration lorsqu'il y a eu des activités groupées (Sous traitance pour des commerçants, l'approvisionnement en coquillages ou huitres assuré directement par les femmes entrepreneurs, ou groupées).

Certains groupements signalent une amélioration de leur niveau de vie et de leurs gains. A Dionewar, où l'activité de *transformation est complémentaire* aux activités commerciales et marâichères, il est difficile de séparer la contribution de la transformation du poisson. Le GIE de Yoff transforme sur commande des commerçants de Dakar ou de l'étranger. À Diogué, la transformation du poisson est une activité nouvelle qui apporte un complément monétaire remarqué par rapport à la situation antérieure où seule la culture du riz prévalait, etc.

Les rares données obtenues semblent montrer que généralement le bénéfice est relativement faible; dans certains cas il semble même que le bénéfice soit nul ou aussitôt englouti dans les dépenses quotidiennes de la famille.

D. LA FORMATION ET L'INFORMATION

1. Besoins de formation

Alphabétisation fonctionnelle

Au Sénégal, 78% des femmes sont illettrées; ce pourcentage semble plus élevé parmi les femmes entrepreneurs dans la transformation des produits de la pêche. On compte moins de 5% de femmes scolarisées ou alphabétisées dans les groupements interviewés. Dans quelques cas, des programmes ou des projets assurent l'alphabétisation fonctionnelle, mais celle-ci est rare et se heurte au peu de disponibilité de temps des femmes ou à des horaires pas toujours adaptés.

Formation technique

En général la formation aux techniques traditionnelles de transformation du poisson se transmet de mère en fille et ne semble pas poser de problème. Lorsque des nouvelles techniques sont introduites par les commerçants, on constate une grande adaptabilité et une capacité élevée à s'approprier ces techniques.

Par contre lorsqu'il s'agit de techniques introduites par des projets, les résultats semblent plus mitigés. Si l'utilisation des fours de fumage est bien acceptée, les autres techniques apportées par les projets sont inutilisées ou en panne (séchage solaire, production de glace et de froid, incinérateurs, etc.). Il semble qu'il n'y ait pas eu suffisamment d'encadrement au niveau des nouvelles technologies tant dans l'identification que pour leur mise en place.

L'intérêt économique de ces technologies n'est pas évident (les machines à glace ont un coût de revient trop élevé, les bacs de salage et les claies de séchage ou les fours ont un coût de fabrication élevé par rapport au chiffre d'affaires de la micro-entreprise).

Dans le secteur technique les femmes sollicitent des formations en transformation d'autres produits, pour autant qu'elles répondent à la demande d'un marché lucratif.

Formation en gestion d'entreprise

Il n'est pas sûr que la plupart des femmes entrepreneurs rencontrées soient capables de calculer un prix de revient car elles ne tiennent pas de comptabilité. En général l'esprit d'entreprise leur fait défaut. Elles sont souvent incapables de prévoir la trésorerie dont elles auront besoin pour pouvoir continuer, voire étendre leurs activités.

Leur besoin en financement, propre ou via les crédits, est énorme; néanmoins, il n'est pas sûr qu'elles soient actuellement aptes à le gérer. De nombreux projets et organismes d'appui proposent un système de petits crédits ou de mutuelle d'épargne-crédit. Ces systèmes sont mis en place d'une façon qui permette aux femmes d'avoir accès à un moment donné à un fonds de roulement. Cependant la fin des remboursements du crédit, elles se retrouvent dans la même situation qu'avant.

Il n'y a donc pas de formation, d'incitation ou de possibilités pour une accumulation permettant de se constituer un fonds de roulement propre.

Capacité institutionnelle

On constate une insuffisance des femmes entrepreneurs en ce qui concerne leur capacité à

négozier et à s'organiser de façon à entrer en contact avec des organismes de crédit, des fournisseurs et clients ou encore à s'organiser entre micro-entreprises. Cependant, un certain effort d'organisation des femmes en GIE a été fait. Le niveau de capacité des femmes dans "l'organisationnel et l'institutionnel" est nettement insuffisant, tant au niveau individuel de la micro-entreprise qu'au niveau des groupements.

En général, les femmes ont manifesté un désir de formation en matière d'alphabétisation, de capacité de négocier et de commerciliser ainsi que de recherche et d'accès aux marchés. Il nous semble également qu'une formation en "mouvement associatif et développement communautaire" ou toute autre formation permettant de susciter une association des femmes entrepreneurs (fédération, union, syndicat,...) serait salutaire (comme par exemple l'Union Régionale de Santa Yalla, en Casamance).

2. Les offres de formation

Les structures de formation

*** L'Institut de Technologie Alimentaire de Dakar (ITA)**

L'ITA fournit des formations techniques via le Ministère et des projets ainsi que de nouvelles techniques. Les sessions sont assez coûteuses.

*** L'association nationale des Maisons Familiales Rurales (MFR)**

Des monitrices de la MFR ont reçu des formations par l'ITA dans les techniques de transformation de produits alimentaires (les formations de monitrices sont payantes). Les Monitrices ont formé des personnes-relais aux techniques de transformation ainsi que dans les secteurs du marketing, de la gestion, de la comptabilité, etc. Les bénéficiaires doivent participer aux frais de formation. Si la MFR est limitée du fait de la faiblesse de ses moyens, "c'est une structure qui en raison de sa non rigidité administrative et pédagogique, est susceptible d'apporter des changements dans ses façons de faire selon les besoins pour une éventuelle collaboration" (doc.2).

*** Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin (CRETEF)**

*** Les services du développement communautaire du MFEF**

Ils sont souvent constitués de monitrices qui peuvent assurer un encadrement, une formation et un suivi des actions.

*** Les techniciens du ministère de la pêche**

Ils constituent également une possibilité de formation non seulement dans le secteur technique mais également pour autant qu'ils soient mieux formés et encadrés au niveau entrepreneurial.

Les organismes d'appui dans le secteur non gouvernemental

Différents projets, ONG et bailleurs de fonds assurent des activités de formation. Celles-ci sont variables selon le type de projet et de promoteur et généralement ne couvrent qu'une partie du

pays. (Pour plus de détails sur les formations proposées et disponibles se rapporter au document 2).

Evaluation de l'offre de formation

D'une façon générale, il semble que les activités de formation tant au niveau de l'alphabétisation qu'à celui de la gestion d'entreprise et techniques de transformation sont diversifiées mais également non coordonnées et saupoudrées, avec une méthodologie qui ne semble pas toujours adaptée.

Par ailleurs, l'approche de la formation directe est relativement plus répandue que de la formation de formateurs-relais issus du groupe cible dans lequel on veut travailler. Cela peut mettre en cause l'efficacité d'une (in)formation qui soit largement diffusée et maîtrisée par les populations.

"Il existe une offre de formation dans les filières étudiées mais elle est essentiellement technologique, globalement peu diversifiée et rarement axée spécifiquement sur le secteur de l'artisanat alimentaire" (doc.2).

"Les formations ciblent souvent les groupements alors qu'au moins en milieu urbain il s'agit pour la plupart d'une activité individuelle, et peu d'offres visent la petite restauration". En général, les coûts de formation assurée par un organisme ou un consultant sont tels que seuls des projets et bailleurs de fonds peuvent payer pour les bénéficiaires. Or les bailleurs intéressés à financer des activités d'appui au secteur de l'artisanat alimentaire, notamment la formation, sont encore très peu nombreux" (doc.2).

Le savoir faire des formatrices et les compétences locales sont rarement valorisées dans la mise en oeuvre de programmes financés. Le suivi des formations, notamment des formations techniques, est rarement prévu dans les programmes.

"Les programmes de formation que financent les organismes ne sont généralement pas définis à partir d'un autodiagnostic avec les femmes, mais plus à partir d'une analyse des disponibilités en matière première et des acquis de la recherche sans s'assurer d'un marché" (doc.2).

La formation assurée à un appui au niveau organisationnel semble également faire défaut, dans la mesure où les formations (organisation des groupements, associations, et ententes de femmes) sont peu tournées vers les activités productives et économiques et que les structures d'encadrement ont parfois tendance à agir de manière centralisé ou à se substituer aux GIE et associations.

En résumé il nous semble qu'il manque des structures d'appui qui soient capables de former des femmes entrepreneur-relai dans les domaines de l'alphabétisation fonctionnelle, des aspects organisationnel et associatif, de la gestion, de la commercialisation et de l'esprit d'entreprise.

3. Information

Nous avons constaté en général que les femmes étaient très peu informées sur l'ensemble des

possibilités qui étaient à leur disposition tant au niveau de la formation qu'au niveau des possibilités de crédit, ainsi que sur les organisations et associations auxquelles elles pourraient se référer et d'où elles pourraient obtenir un appui.

Nous avons constaté le même manque d'information au niveau d'organismes d'appui qui connaissent leur programme et leur secteur, mais pas les domaines ou projets connexes. Ils n'ont généralement pas la multidisciplinarité et la polyvalence nécessaires pour pouvoir transmettre une information complète et adaptée aux femmes entrepreneurs.

E. LE FINANCEMENT ET LES SYSTÈMES DE CRÉDIT

Trois types de systèmes financiers décentralisés (SFD) ont cours au Sénégal ⁵:

- les structures d'épargne-crédit mutualiste
- les expériences de crédit direct
- les projets avec un volet crédit

"Les SFD s'inspirant de la mutualité d'épargne et de crédit sont relativement récents par rapport aux autres pays de l'Union Economique et Maritime Ouest Africaine (UEMOA). Ils datent généralement de la fin des années 80"(doc.3).

Des expériences de crédit direct financent soit la micro entreprise, ou dans certains cas constituent des groupes de solidarité avec caution solidaire (type Grameen bank). De nombreux projets ont un volet crédit. Il s'agit souvent d'une approche mutualiste favorisant la création d'un réseau d'épargne-crédit. Dans d'autres cas, le volet crédit du projet travaille en s'appuyant sur le système bancaire et en particulier sur la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS).

"Les systèmes financiers décentralisés sont divers et peuvent favoriser la rentabilité de l'activité financière de l'entreprise ou privilégier un impact global d'autopromotion sans nécessairement rechercher l'efficacité financière" (doc.3).

Les modes opératoires des SFD sont très différents et les échanges d'expérience rares.

A eux seuls quelques SFD réalisent 60 à 70 % des flux financiers du secteur. C'est essentiellement depuis 1994 que les flux financiers en matière d'épargne crédit ont augmenté. Le sociétariat a également fortement progressé. "Les femmes ont représenté la plus faible proportion en sociétariat en dépit de l'intervention de plusieurs expériences s'intéressant partiellement ou exclusivement aux femmes (...).L'augmentation du sociétariat féminin est (...) inférieure à celle enregistrée pour le sociétariat masculin" (doc.3).

Ce sont les mutuelles d'épargne-crédit qui ont suscité le plus grand volume d'épargne. Ce sont

⁵ Ce chapitre se base principalement sur "Les systèmes de financement décentralisés au Sénégal" (document 3).

elles également qui ont octroyé le plus grand nombre de crédits. La plus grosse part revenant au Crédit Mutuel du Sénégal (CMS).

Par contre, ce sont les expérience de crédit direct qui ont le plus important encours.

"Le crédit est d'avantage atomisé dans les projets à volet crédit que dans les deux autre types de structures ce qui suggère un impact plus important" (doc.3).

Les structures d'épargne et crédit mutualistes: le CMS, l' ACEP, le PAMECAS; les expériences de crédit direct: AGETIP - PAME - COOPARE - DEGGO (GIE).

Les SFD, malgré la multiplicité des expériences, ont pour l'ensemble du pays un taux de pénétration assez faible. **L'accès au crédit est particulièrement difficile pour les femmes entrepreneurs dans le secteur de la transformation des produits halieutiques** dans la mesure où l'information sur les produits et services offerts est insuffisante, les conditions d'octroi de crédit trop dures et trop rigides (garantie, mise de départ,...), et le type de service pas adapté (par exemple manque de crédits d'équipement).

Le montant minimal des crédits actuels est nettement au-delà des besoins et de la capacité des femmes entrepreneurs qui fonctionnent dans une logique de subsistance et de survie. Dans le cas de crédit plus important ou de financement conséquent, les exigences de garantie et l'insuffisance de l'accompagnement des femmes entrepreneurs constituent des obstacles.

Les statistiques du document 3 ne sont pas désagrégées par sexe. Toutefois, on peut avancer que les systèmes de financement décentralisés ne sont pas encore adaptés à la situation actuelle des femmes entrepreneurs, ni aux besoins qui peuvent se faire sentir en cas de professionnalisation et de passage de l'entreprise de subsistance vers une micro-entreprise plus performante.

Projets avec volet crédit dans le secteur de promotion des femmes, de soutien à la micro entreprise ou à la pêche artisanale

Un certain nombre de projets travaillent en cheville avec la CNCAS, telque par exemple, pour la pêche artisanale, le PAPEC (Programme d'Appui à la Pêche Artisanale sur la Petite Côte). Selon l'étude (doc.3) "les financements des SFD touchent d'avantage les activités du secteur informel que celles du secteur structuré. Un intérêt particulier est porté sur des activités génératrices de revenu pour les femmes, de la part surtout des expériences qui ont ciblé prioritairement les femmes. A noter, que les femmes continuent de représenter une proportion inférieure à celle des hommes dans le bénéfice des allocations de ressources mais elles représentent tout de même 45% des bénéficiaires des SFD". Ces commentaires confirment les données recueillies lors des enquêtes, à savoir que, si les femmes ont accès au crédit, il est néanmoins à un niveau très limité.

Rappelons que les crédits sont de toute façon alloués à des groupements de femmes et non pas à des femmes entrepreneurs individuelles

L'accès au crédit est variable et l'utilisation du crédit et les modalités sont extrêmement variables d'un endroit à l'autre. "L'argent est utilisé essentiellement pour le petit commerce, et l'impact va dépendre du profil des bénéficiaires. Pour celles qui sont en phase d'accumulation, il s'agit d'une opportunité supplémentaire de spéculer. Pour celles qui sont au contraire fragiles économiquement, c'est surtout le moyen de sécuriser leur situation, éventuellement de se libérer de crédits usuriers. Quant à l'utilisation des excédents, le réinvestissement est rare, ce qui limite

le processus d'accumulation. En revanche il permet d'améliorer la consommation courante (alimentation, habillement, habitat, santé, scolarité) et nombreuses sont celles qui avouent "décharger leurs maris depuis qu'elles ont accès au crédit" (Isabelle GUERIN, stagiaire PMR-FED/AFVP, doctorante Université Lyon II).

F. POLITIQUES DE PROMOTION DES FEMMES

1. Politique du gouvernement

"Les Autorités sénégalaises, conscientes de la place importante qu'occupent les femmes dans les sociétés traditionnelles, ont dès l'accession à l'indépendance mis en place des mécanismes pour leur promotion. Mais ce n'est qu'en 1975, que le Sénégal a concrètement mis en place des mécanismes institutionnels destinés à impulser de façon progressive, la promotion socio-économique et culturelle des femmes.

En 1978, fut créé le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine.

En 1980, il fusionnera avec le Secrétariat d'Etat à la Promotion Humaine pour donner naissance au Ministère du Développement Social, avec une Direction chargée de la Condition Féminine. C'est également en 1980, que la quinzaine Nationale de la Femme fut institutionnalisée. Cette quinzaine de la femme célébrée chaque année sur un thème d'actualité ayant trait à la vie économique et sociale, est un moment fort, qui interpelle les organisations de femmes sur la définition de stratégies opérationnelles à mettre en oeuvre, en vue de susciter un changement de mentalité et/ou de comportements.

En 1982, fut adopté, par l'Assemblée Nationale, le premier plan national de la femme, en vue de sa prise en compte dans tous les plans nationaux de développement économique et social du pays.

En 1990, fut créé le Ministère délégué auprès de la Présidence de la République chargé de la condition de la Femme et de l'Enfant.

En 1991, le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de Famille (MFEF) a vu le jour et est chargé de la mise en oeuvre des programmes et projets émanant des politiques définies par les pouvoirs publics en direction de la femme, de l'enfant et de la famille."

Actuellement, il existe:

- "Un comité interministériel qui a permis de passer d'une structure verticale à une structure horizontale, renforçant ainsi la collaboration entre le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et les autres départements ministériels concernés.
Depuis 1991, un conseiller technique a été nommé au niveau du Ministère de la pêche, pour un suivi rapproché des femmes du secteur..
- Un centre d'information et de documentation pour la femme, créé par décret du Président

de la République, a été ouvert en Mars 1991, au MFEF.

- Deux (2) écoles de formation: l'Ecole Normale d'Enseignement Technique Féminin et le Centre National de Formation des Monitrices Rurales sont chargées depuis les indépendances, de la formation de cadres féminins directement opérationnelles." (doc.1)

Le MFEF est également à l'origine des Groupements de Promotion Féminine (voir supra).

Au niveau gouvernemental, les femmes entrepreneurs dans le secteur de la transformation des produits halieutiques sont suivies par deux départements ministériels : le Ministère de la Femme, de l'Enfant (MFEF) et de la Famille et le Ministère de la Pêche et des Transports Maritimes (MPTM).

"Des mesures concrètes ont été prises pour les femmes du secteur des pêches bien avant l'avènement des projets de développement. Ces mesures ou politique multiforme, s'articulaient autour de l'organisation des femmes et de la recherche de moyens contribuant à améliorer leur condition de travail.

A cet effet, pour mieux concrétiser ces actions, la priorité a été donnée au sous secteur de la transformation artisanale qui est monopolisé par les femmes.

C'est ainsi que sur presque tout le long de la côte sénégalaise, des aménagements furent faits au niveau des sites de transformation ou des lieux de débarquement.

Parmi ces aménagements, on peut citer la construction de salles ou hangars de stockage des produits halieutiques transformés, des fours de fumage, des dépôts de glace, et l'aménagement d'aire de séchage.

Du matériel de travail fut également mis à la disposition des femmes : des claies de séchage et des bacs de salage.

Aujourd'hui, avec l'aide des organisations non gouvernementales et des bailleurs de fonds qui participent aux financements des projets de développement du secteur, les actions déjà entreprises par le gouvernement, sont poursuivies, renforcées et étendues aux autres femmes intervenant dans le secteur (production, mareyage)" (doc.1).

Les objectifs du gouvernement en particulier, pour la promotion des femmes sont les suivants:

- "Organiser les femmes en Groupement d'Intérêt Economique, afin qu'elles constituent une structure de caution solidaire devant les soustraire aux garanties bancaires traditionnelles.
- Former les femmes en alphabétisation fonctionnelle, en gestion et en marketing. Ces formations permettent aux femmes d'avoir accès à l'information et surtout de faire des choix judicieux sur les programmes et stratégies qui leurs sont proposés.
- Améliorer les techniques de transformation pour permettre la mise sur le marché de produits de meilleure qualité et aux transformatrices de tirer un meilleur profit de leur travail, en vendant à des prix plus rémunérateurs, ou de conserver leurs produits en attendant de meilleures conditions de vente.
- Informer les femmes sur les programmes officiels de crédits et les sensibiliser à l'épargne.

- Maîtriser les circuits de distribution des produits de la pêche.

La réalisation de ces objectifs se fait par le biais des différents projets de développement initiés par les deux départements Ministériels ayant en charge les femmes du secteur des pêches, avec le concours constructif de leurs techniciens." (doc.1)

2. Programmes et projets

Pour le Ministère de la Pêche et des Transports Maritimes (MPTM):

- PAPEC (Projet de Développement de la Pêche Artisanale de la Petite Côte), qui couvre la petite côte, les régions de Kaolack et Fatick;
- PROPAC (Projet de Développement de la Pêche Artisanale en Casamance) dans la zone sud; le PROPAC est une structure d'appui à la formation et au conseil de groupements, il est également intermédiaire en matière de recherche de partenariat de facilitation de l'accès au crédit et de formation à l'organisation de groupe.
- Centre de Pêche de Missirah: dans la région de Fatick;
- Servi Pêche dans la grande côte (Saint-Louis à Dakar).
- CAEP (Centre d'Assistance, d'Expérimentation et de Vulgarisation pour la Pêche Artisanale) au niveau des régions côtières (Dakar, Saint-Louis, Thiès, Fatick, Ziguinchor);

Pour le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille:

- PATTGF (Projet d'Appui Technique et Technologique aux groupements Féminins) dans la région de Thiès;
- PAGPF (Projet d'Appui au groupements de Promotion Féminine) dans les régions de Diourbel, Thiès, Dakar, Kolda, Tambacounda;
- PDRH (Projet de Développement des Ressources Humaines) volet promotion du statut de la femme dans les régions de Fatick, Ziguinchor, Kaolack, Louga, Saint-Louis.

3. Autres interventions

"Parallèlement, des mécanismes non gouvernementaux ont été créés. Il s'agit entre autres de:

- La Fédération des Associations Féminines Sénégalaises (FAFS) forte de 249 membres; la FAFS qui intervient au profit des femmes les plus démunies;
- La Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF);
- Des organisations non gouvernementales; le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille est chargé de la coordination de toutes activités des ONG sur le terrain. Actuellement, on compte 167 ONG nationales et 142 internationales, ayant une représentation au Sénégal;
- Les syndicats et les partis politiques: ils coopèrent avec le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, pour une intégration de la femme travailleuse et particulièrement rurale, dans les programmes et projets de développement."(doc.1).

Un certain nombre de projets visant l'autopromotion et le développement d'activités productives dans le secteur informel existent sans pour autant être spécialisés ou polarisés sur le secteur de la pêche ou sur les femmes entrepreneurs ou transformatrices.

Les structures, fédérations et unions de GIE regroupant les pêcheurs en général incluent également les GIE de femmes transformatrices. Elles travaillent généralement en liaison avec un projet de développement, une ONG et/ou une structure de crédit.

Les grands réseaux:

- le Collectif National des Pêcheurs Artisanaux du Sénégal (CNPS), travaille avec la structure d'appui CREDETIP (ONG);
- la Fédération Nationale des GIE de Pêcheurs (Fénagie-Pêche) est appuyée par l'ONG ADPES et fait partie de la Commission Nationale de Concertation des Ruraux (CNCR);
- l'Association des Groupements des Professionnels de la Pêche (AGP), travaille avec le PROPAC dans la région de Ziguinchor.

Différentes associations et ONG ont pour vocation principale ou pour vocation partielle d'appuyer les femmes entrepreneurs:

- Enda, qui par exemple a mis sur pied une caisse de crédit mutuel en faveur des femmes dans la région de Dakar (Grand Yoff), et assure des études, des conseils et des formations au niveau des femmes transformatrices dans le secteur agro alimentaire;
- BK-conseils, qui a mis en oeuvre le Programme d'Autopromotion des Femmes de la Grande Côte (PAFGC), un volet du programme PROPECHE;
- RASEF: Réseau Africain pour le Soutien de l'Entreprenariat Féminin;
- FDEA: Femme Développement et Entreprise en Afrique.

L'ensemble des différents programmes et projets donne une impression de saupoudrage. On constate (voir cartes en annexe), que les projets et programmes sont variés ou recouvrent des régions ou des départements différents, et ce, tant dans le secteur de la pêche artisanale que dans le domaine de la promotion féminine, du crédit, de la formation aux entreprises, etc.

La situation est donc bien différente d'un endroit à l'autre; il faudra en tenir compte lors de la mise en oeuvre d'un programme intégré.

III. PROBLÈMES, CONTRAINTES ET OBSTACLES

A. PROBLEME GLOBAL

Le problème global rencontré par les femmes entrepreneurs dans le secteur de la transformation des produits halieutiques est que celles-ci n'arrivent pas à développer leur entreprise au delà du niveau de subsistance et de survie. Les entreprises sont peu rentables et peu compétitives. Il s'agit d'entreprises individuelles où les femmes entrepreneurs ne sont

pas en position de force dans leur environnement économique.

B. PRINCIPAUX PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LES FEMMES ENTREPRENEURS

Les différents problèmes auxquels les femmes entrepreneurs sont confrontées, sont rapportés dans le Chapitre I qui décrit la situation des femmes entrepreneurs et leur environnement. On peut les résumer comme suit:

- les femmes ont trop peu l'esprit d'entreprise pour permettre une croissance de leur activité. La division des rôles selon le genre et l'évolution récente de la prise en charge croissante par les femmes des frais du ménage et des enfants enferment la plupart des femmes entrepreneurs dans une logique d'activité de survie et non dans une logique de croissance de leur entreprise;
- les femmes entrepreneurs ne disposent pas d'un espace et d'un lieu de transformation où les infrastructures sont adaptées (eau courante, eau potable, électricité, site cimenté, entrepôt de stockage, sanitaires);
- de nombreuses femmes entrepreneurs travaillent sur le même site; la gestion de l'espace de travail et de la cohabitation des différentes entreprises est peu ou mal assurée;
- les femmes respectent peu les normes d'hygiène et de salubrité;
- les femmes entrepreneurs ne maîtrisent pas l'approvisionnement en matières premières (principalement le poisson à traiter), à cause d'une instabilité de l'offre des matières premières et des prix, et surtout à cause d'un manque de fonds de roulement;
- les femmes entrepreneurs ne maîtrisent pas les circuits d'approvisionnement et de commercialisation de leurs produits; un certain nombre de sites sont difficiles d'accès. Les femmes n'ont pas toujours la possibilité de se déplacer pour des raisons de responsabilités familiales et pesanteurs socio culturelles, des raisons de coûts de transport et de la disponibilité de ceux-ci;
- les femmes entrepreneurs ne sont pas suffisamment informées des possibilités de commercialisation et d'exportation de leurs produits à l'intérieur du pays et à l'extérieur;
- les femmes entrepreneurs sont illétrées et peu formées;
- les femmes entrepreneurs ne disposent pas de l'équipement et du matériel nécessaires à la transformation;
- les femmes ont un accès très limité au financement: absence de capital propre et accès très limité au crédit (par manque d'information, à cause des conditions d'accès inadéquates tant au niveau des cautions que des montants minimum ou maximum).

C. OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ DANS LE CADRE DES INSTITUTIONS D'APPUI

Les problèmes rencontrés par les femmes déterminent des besoins auxquels les programmes de développement de l'administration publique et des institutions locales ne répondent pas toujours.

Les obstacles empêchant la satisfaction des besoins des femmes sont examinés comme contraintes au développement de l'entrepreneuriat féminin au niveau des programmes de

développement de l'administration publique et des institutions locales privées ou publiques selon la classification du programme n° 5 (doc.4)⁶.

Les contraintes principal subdivisé selon les sept critères du programme 5, sont les suivants ⁷

1. Politique publique et cadre juridique

Conditions politiques et juridiques

Les mesures d'appui prises en faveur des femmes entrepreneurs dans le secteur de la transformation des produits de la pêche sont insuffisantes. En particulier les différents secteurs ne sont pas coordonnés et les femmes ne reçoivent pas un appui multidisciplinaire et polyvalent dans la plupart des endroits. Les appuis sont dispersés malgré la présence d'unités de coordination dans les départements (les Centres d'Expansion Rurale Polyvalents - CERP, coordonnés par le Ministère de l'Intérieur).

Les femmes entrepreneurs reçoivent rarement un appui qui intègre à la fois la dimension technologique, la dimension gestion d'entreprise et développement de l'entrepreneuriat, et la dimension appui aux groupements des femmes. De plus les appuis s'adressent essentiellement aux groupements de promotion féminine ou aux GIE de femmes, alors que l'activité de transformation en elle-même est une activité individuelle.

Les sites où les femmes travaillent sont la propriété de l'Etat; les femmes ne possèdent aucun droit formel de rester sur le site; elles y travaillent sans réglementation ni garantie.

Contraintes socio-culturels

Dans certains cas, les femmes éprouvent des difficultés à se déplacer (autorisation du mari, manque d'habitude et le plus souvent charges du ménage à assurer quotidiennement).

La division du travail en particulier dans les rôles communautaires et reproductifs (ménages, enfants, cuisine ...) limitent le temps dont les femmes disposent tant pour la production que pour les activités permettant d'organiser une croissance de leur entreprise. La responsabilité croissante des femmes en matière de soutien économique à leur famille et leurs enfants et la déresponsabilisation croissante des hommes ne s'accompagnent pas d'une modification de la répartition traditionnelle des activités et responsabilités au sein de la famille. On assiste donc à une augmentation des tâches des femmes et de leur responsabilité, sans contrepartie au niveau des décisions et du contrôle des bénéfices. Les femmes disposent des revenus de leur

⁶ Document 4: ONUDI 2000 - Programmes à fort impact - Programme 5 - développement de l'entrepreneuriat féminin : pour qu'il contribue plus utilement et plus manifestement au développement industriel ONUDI, Octobre 1995.

⁷ voir également en annexe la synthèse des obstacles extraits des enquêtes de terrain.

activité mais ces revenus ont pour fonction de remplir d'abord les responsabilités générales du ménage (celles du mari ou celles de la femme). Le contrôle des bénéficiaires est donc limité et il n'y a pas de processus d'accumulation qui permettrait de développer l'entreprise. **L'entreprise est au service du ménage.**

Les groupements de femmes et les groupements d'intérêt économiques regroupés en fédérations, les organismes d'appui et de crédit qui les encadrent sont en concurrence et créent un climat de tension et de conflit, peu propice aux relations de confiance nécessaires au développement des entreprises.

Les différents services de l'administration ne sont pas suffisamment informés de ce qui se passe en dehors de leur service. Ils ne maîtrisent qu'un domaine et ne peuvent transmettre les informations adaptées aux femmes (ex: des techniciens et responsables de terrain peuvent ne pas connaître les possibilités de crédit existantes dans leur zone d'intervention sauf à travers des fonds éventuels dont ils s'occupent directement).

Les femmes sont souvent peu consultées et leur participation à tous les niveaux et stades d'un projet de développement est rare.

2. Infrastructures

Les sites sont souvent fortement enclavés. Les voies de communication sont insuffisantes (routes, transports maritimes). Certains services publics sont inexistantes ou inadéquats (eau, électricité). Les sites sur lesquels les micro-entreprises sont installées ne sont pas correctement équipés (hangars de stockage, abris de travail et de repos, sanitaires, moyens d'évacuation des déchets, gestion de l'espace entre les différentes entreprises ...).

3. Matières premières/commercialisation

Les femmes entrepreneurs n'ont pas toujours accès au poisson par manque de moyens financiers, à cause d'un crédit usurier des intermédiaires entre les pêcheurs et elles, par manque d'organisation en associations.

Les femmes entrepreneurs connaissent mal et ne maîtrisent aucunement les circuits de commercialisation et d'exportation. Les transports sont rares et chers.

4. Capital humain

Les femmes entrepreneurs ne perçoivent pas l'utilité de s'associer d'être organisées et de jouer sur des économies d'échelle.

L'alphabétisation fonctionnelle est trop rare et la plupart des femmes ne sont pas alphabétisées. Les institutions d'appui ne mènent pas souvent des activités de formation et de sensibilisation pour les femmes entrepreneurs, formatrices de poisson. Elle s'adressent principalement et quasi uniquement aux groupements de femmes ou aux GIE de femmes.

Les institutions d'appui et d'encadrement n'assurent pas de façon coordonnée et suffisamment diffusée des formations et sensibilisations à l'esprit d'entreprise, l'alphabétisation fonctionnelle,

la gestion et la capacité d'organiser une entreprise, la gestion du temps, la capacité de négocier dans une économie de marché, l'hygiène et qualité des produits.

5. Information

Les organismes d'appui n'ont pas les informations sur le type de produits transformés en liaison avec la qualité des femmes transformatrices (autochtones, sénégalaises d'une autre région ou étrangers hommes et femmes) ni sur le coût des produits spécifiques au marché d'exportation (coût du poisson frais et prix de vente).

Les femmes n'ont pas la capacité de recueillir elles-mêmes les informations en matière d'exportation et de commercialisation ni de les diffuser. L'organisation entre les femmes entrepreneurs est insuffisante, de même que la solidarité.

La production artisanale par les transformateurs étrangers et les structures de coût des produits fabriqués au Sénégal pour l'exportation ne sont pas connues des structures d'appui et des femmes entrepreneurs.

6. Matériel et équipement

Les services d'appui ne proposent pas toujours des technologies et du matériel qui soient à la fois peu coûteux, technologiquement adapté au marché des produits transformés et que les utilisatrices peuvent s'approprier facilement. Le développement des fours de séchage, principalement dû à la demande étrangère, est déjà confronté au manque de combustible; les risques pour l'environnement sont menaçants.

7. Ressources financières

Les femmes ont peu de ressources financières et manquent de capital propre. L'utilisation de l'argent est conforme aux desiderata des hommes à la tête de la famille même si formellement les femmes gèrent leur argent.

L'accès aux banques est limité pour des raisons suivantes:

- L'accès au crédit est malaisé (éloignement, manque d'habitude et d'information, cautions trop élevées, montant du crédit disponible inadapté - trop important ou trop peu).
- Les systèmes de crédit alternatif dans le cadre d'un projet ou d'une mutuelle d'épargne crédit renforcent le rôle secondaire de l'entreprise par rapport à l'objectif de subvenir aux besoins du ménage. Les activités se font à trop petite échelle pour engendrer un processus d'accumulation.

Les groupements de femmes entrepreneurs sont passives et mal informées des possibilités de financement par les différents projets.

IV. ÉLÉMENTS DE PROPOSITION DE PROGRAMME

A. BÉNÉFICIAIRES CIBLES

Il convient de considérer comme bénéficiaires cibles **les femmes entrepreneurs, chefs d'une entreprise individuelle** travaillant avec quelques aides ponctuelles et non pas les groupements de promotion féminine ou les groupements d'intérêt économique suscités par les différents projets et départements ministériels.

En effet, si la politique du gouvernement ou la logique économique estime que les groupements correspondent à une dimension plus appropriée au secteur de la transformation du poisson, **ces groupements ne correspondent pas actuellement à une entreprise économique constituant une entité unique.**

Les groupements de femmes, les groupements d'intérêt économique existants ou à naître semblent d'avantage être des partenaires ou structures d'appui privilégiés pour assurer le relai des *informations et formations destinées aux femmes entrepreneurs.*

Les informations recueillies montrent que chaque site de transformation du poisson, chaque plage a sa particularité tant au niveau des technologies utilisées du type de poisson transformé de la composition des transformatrices (autochtones, autres ethnies, étrangers). De même les sites ne bénéficient pas des mêmes appuis et n'ont pas les contacts avec les mêmes structures d'appui et projets.

Aussi, dans la phase pilote, il convient de sélectionner une zone composée d'un ou quelques sites et de *traiter chaque site de façon spécifique.*

Les femmes entrepreneurs individuelles sont le groupe des **bénéficiaires cibles**; néanmoins au niveau d'un certain nombre d'activités et de résultats à atteindre, les groupements et les GIE existants et à constituer seront considérés comme les bénéficiaires intermédiaires-relai et les porte paroles des femmes entrepreneurs.

B. OBJET DU PROGRAMME INTÉGRÉ

Le passage d'une entreprise de subsistance à une entreprise capable de croissance et d'accumulation est lié à la capacité des femmes entrepreneurs d'atteindre les marchés plus éloignés, à l'intérieur du pays mais surtout dans les pays avoisinants, les possibilités d'offrir des produits diversifiés. Par exemple la transformation de la raie et du requin sont demandés dans d'autres pays. Non consommés mais pêchés au Sénégal, ils laissent présager la possibilité d'une extension de la production tant au niveau des technologies qu'à celui de la diversité des poissons traités, de la variété des produits offerts et des différents marchés.

Cette possibilité est confirmée par la présence de plus en plus nombreuse d'opérateurs étrangers venant au Sénégal acheter du poisson frais et le faisant transformer soit par leur personnel soit en louant les services des femmes transformatrices selon une technologie propre à leur pays. Les poissons transformés sont ensuite expédiés par eux et vendus dans leur pays.

Il y a donc un créneau dans lequel les femmes entrepreneurs du Sénégal pourraient s'insérer. Cela nécessite un esprit d'entreprise très développé et la capacité (notamment socio-culturelle) d'accumuler le capital de façon à développer l'entreprise plutôt qu'à utiliser les bénéfices pour la satisfaction des besoins immédiats de la famille.

Pour développer ce secteur, il convient d'améliorer l'accès au financement pour atteindre une taille accrue de l'entreprise, avoir la capacité de gérer sa propre entreprise et de s'organiser en syndicats ou associations d'entreprises. Ce qui permettant de développer les activités à une plus grande échelle et d'avoir accès aux informations concernant l'offre et la demande à l'intérieur et l'extérieur du pays.

C. ELÉMENTS DU PROGRAMME INTÉGRÉ

La proposition d'éléments d'un programme intégré, préparatoire à un atelier PIPO, est présentée dans l'annexe 1.

Elle demande à être complétée et confirmée (ou infirmée) par l'atelier OOPP.

Le manque de temps n'a pas permis de prendre en compte de façon approfondie les aspects suivants:

- place des filles et jeunes filles;
- situation des ouvriers saisonniers;
- impact de l'absence de structure de santé à proximité de nombreux sites.

Ces aspects devraient être pris en compte lors de la mise en oeuvre d'un projet pilote.

EVALUATION PROVISoire DES BESOINS DES FEMMES ENTREPRENEURS TRANSFORMATRICES DES PRODUITS DE LA PECHE

POLITIQUES ET CADRE JURIDIQUE	INFRASTRUCTURES	MATIERES PREMIERES COMMERCIALISATION
<p>* juridique O: Installation des transformatrices sur le site stabilisé et règlementé R: attribution par l'Etat aux Fe Transformatrices des sites du Domaine Public Maritime</p> <p>* pesanteurs socio-culturelles O: la division stéréotypée des rôles des hommes et des femmes devrait s'adapter à l'évolution socio-économique R: l'importance des femmes-entrepreneurs est davantage reconnue R: l'évolution dans les responsabilités du ménage intègre les époux et chefs de concession R: les institutions s'adressent aux femmes micro-entrepreneurs et pas uniquement aux groupements ou à leur fédération</p> <p>* collaboration entre institutions O: les tensions entre institutions (fédérations, ministères, ONG,...) n'ont pas d'effet négatif sur leur appui aux FETPP R: mise en place d'une structure souple et polyvalente jouant le rôle d'interface avec les sites, les GFE et les FETPP R: coordination des différentes interventions (ministères, projets, caisses de crédit) R: les encadreurs sont polyvalents, motivés, à l'écoute des FETPP R: les organismes d'appui connaissent mieux les GFE</p>	<p>O: sites désenclavés R: voies de communication améliorées (routes, transport maritime)</p> <p>O: sites aménagés par le Secteur public (et/ou bailleurs de fonds Disponibilité en: R: eau R: électricité R: hangar stockage R: sol des sites</p> <p>O: sites aménagés/cofinancés par les groupes et les communautés (et bailleurs de fonds) R: abris R: sanitaires</p> <p>O: sites gérés par groupements R: identification des besoins d'infrastructures par les FETPP et participation aux aménagements R: groupes/comités de gestion mis en place</p>	<p>O: maîtrise de l'approvisionnement en matière première et intrants R: analyse de l'offre et des prix de gros des divers poissons et intrants avec variation saisonnière R: recherche action aboutissant au contrôle de l'approvisionnement</p> <p>O: maîtrise suffisante des circuits de commercialisation et d'exportation R: analyse des circuits et modalités de commercialisation intra-Sénégal et à l'extérieur R: analyse du prix de revient des produits exportés et des contraintes R: recherche actions aboutissant au contrôle de la commercialisation R: produits adaptés aux marchés et aux normes de qualité R: moyens de transport des produits transformés, suffisants et maîtrisés par les FETPP</p>

FETPP = Femmes Entrepreneurs dans le sous-secteur de la Transformation des Produits de la Pêche

GFE = Groupements de Femmes Entrepreneurs

CAPITAL HUMAIN	INFORMATION	MATERIEL ET EQUIPEMENT	RESSOURCES FINANCIERES
<p>O: les FETPP gèrent mieux leur entreprise R: alphabétisation fonctionnelle acquise R: présence de formatrices-relai endogènes R: esprit d'entreprise développé R: capacité en gestion économique acquise R: capacité d'organisation des micro-entreprises et des GFE acquise R: normes minimales de technologie et de qualité respectées R: investissement et accumulation de capital accrus</p> <p>O: les FETPP maîtrisent mieux l'environnement de l'entreprise R: capacité de négocier acquise R: appropriation des analyses de marché (circuits de distribution, d'exportation et d'approvisionnement) R: analyse des rôles reproductif (ménage), productif et communautaire, et de la place de l'entreprise dans la vie des FETPP R: acquisition par les micro-entreprises de la capacité à s'associer selon des modalités adaptées à leurs besoins R: capacité des femmes à gérer leur temps</p>	<p>O: la communication entre les FETPP, et entre FETPP et organismes d'appui est meilleure R: les FETPP sont mieux informées sur: - les possibilités de financement - les marchés extérieurs - les possibilités de formation - la législation (droit matrimonial, droit foncier et du Donaine National, GIE, droit de succession) R: les FETPP sont également contactées en dehors des groupements existants R: les divers organismes d'appui partagent les mêmes informations R: les informations des organismes d'appui circulent dans les micro-entreprises</p>	<p>O: le matériel et les équipements sont adaptés R: le coût est accessible R: la technologie est appropriable par les FETPP R: les produits transformés sont adaptés au marché R: l'environnement (combustibles) est préservé</p>	<p>O: les FETPP ont accès à un financement approprié R: les systèmes de crédit sont mieux coordonnés, décentralisés et complémentaires R: les FETPP en sont informées R: les FETPP accèdent aussi individuellement à des crédits R: les crédits sont accompagnés d'une formation à leur gestion R: les taux d'intérêt, les délais de remboursement et les garanties sont adaptés aux micro-entreprises R: les FETPP acquièrent un fonds de roulement stable et plus élevé</p> <p>O: les FETPP contrôlent mieux les bénéfices de leur entreprise R: investissement privé et accumulation de capital propre R: dépenses non productives mieux contrôlées</p> <p>O: les FETPP maîtrisent mieux le financement du site de production R: les groupes de FETPP initient des investissements productifs R: les groupes de FETPP ont accès direct aux financements des projets et institutions d'appui</p>

Octobre 1996

DESCRIPTION DE POSTE

US/SEN/96/049/11-51/07-20A0

- Désignation du poste:** Consultant en développement de l'entrepreneuriat féminin.
- Durée de la mission:** 1.5 mois
- Date d'entrée en fonction:** Dès que possible.
- Lieu d'affectation:** Dakar (Sénégal) avec déplacement dans le pays
- But du projet:** Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme à Impact Elevé mis au point par l'ONUDI pour le développement de l'entrepreneuriat féminin dans les pays en développement. Il a précisément pour objet de déterminer les éléments d'un programme intégré pour les femmes entrepreneurs dans le secteur de la transformation artisanale de produits de la pêche au Sénégal, préparer le document de ce programme ainsi qu'un document de projet pour l'assistance technique de l'ONUDI. Pour ce faire, une mission d'évaluation des besoins sera entreprise sur le terrain. Afin d'assurer la pertinence et la durabilité des actions proposées, l'analyse des problèmes sera effectuée selon l'approche intégrée et participative préconisée par la méthode d'orientation par objectif de l'ONUDI (OOPP).
- Attributions:** Le consultant en développement de l'entrepreneuriat féminin est le chef de l'équipe composée du consultant en transformation artisanale des produits de la pêche et d'un expert national en industrie de la pêche. Son rôle est d'assurer la coordination des activités de l'équipe. En coopération avec les membres de l'équipe il aura à accomplir les tâches suivantes (voir questionnaire en annexe) :
- (1) Prendre connaissances des informations recueillies par l'expert national ainsi que des résultats de ses autres activités et en faire une analyse rapide; utiliser les résultats de cette analyse pour faire une première évaluation (capacités et contraintes) de tous les aspects considérés, particulièrement la politique et les stratégies de l'Etat, la situation socio-culturelle de la femme, le cadre institutionnel public et privé (formation, financement, information, commercialisation...);
 - (2) Discuter les données sus-visées et les compléter lors des visites, rencontres et réunions organisées dans le cadre de la mission, en particulier interview des femmes entrepreneurs des quatre sites de production choisies, contacts avec les représentants du Gouvernement et le personnel des institutions publiques et privées ainsi qu'avec les représentants des pays donateurs et d'organismes d'aide bilatérale et multilatérale actifs dans le pays;

- (3) Identifier les institutions, personnes, etc. devant être invitées à l'atelier OOPP;
- (4) En coopération avec les autres membres de l'équipe, les autorités sénégalaises concernées et les responsables du projet à l'ONUDI, organiser et participer à l'atelier, regroupant les représentantes des femmes entrepreneurs ainsi que ceux du gouvernement et toutes les institutions publiques et privées, des autres organismes d'assistance contactés, pendant lequel la méthode participative d'orientation par objectifs (OOPP) sera utilisée pour:
 - identifier les difficultés et contraintes que rencontrent les femmes entrepreneurs dans le secteur de la transformation artisanale des produits de la pêche et les actions à entreprendre pour permettre aux femmes de gérer leurs entreprises de manière rentable et compétitive;
 - déterminer pour le Sénégal le but et l'étendue du programme pour le développement de l'entrepreneuriat féminin ainsi que ses différentes composantes;
 - pour chaque composante du programme, identifier les institutions locales qui seront impliquées dans l'exécution du programme et en définir les responsabilités (objectifs, résultats, activités et apports); établir également les hypothèses possibles quant à la réalisation de ces responsabilités;
 - les résultats escomptés de l'ONUDI et d'autres agences extérieures (dans les domaines qui ne relèvent pas de la compétence de l'ONUDI) afin de permettre aux parties impliquées de surmonter leurs contraintes.
- (5) Préparer, en coopération avec la contrepartie et les membres de l'équipe, un document de programme intégré pour le développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de la transformation des produits de la pêche et le document de projet pour l'assistance technique de l'ONUDI.
- (6) Sur la base des activités précédentes et des rapports des autres membres de l'équipe, élaborer le rapport consolidé du projet.

Le rapport et les document de programme et de projet doivent être préparés conformément au système établi par l'ONUDI pour les rapports techniques, soumis en deux copies et accompagnés d'une disquette utilisant le système WP 5.1/5.2. pour Windows.

**Formation et
expérience:**

Diplôme universitaire en sciences économiques, gestion et marketing avec une longue expérience dans le développement de l'entreprenariat féminin dans les pays en développement; expérience en Afrique souhaitée.

**Connaissances
linguistiques:**

Français

**Renseignements
complémentaires:**

Voir document de projet.

DESCRIPTION DE POSTE

US/SEN/96/049/11-52/07-20AO

- Désignation du poste:** Consultant en transformation artisanale des produits de la pêche
- Durée de la mission:** 1.5 mois
- Date d'entrée en fonction:** Dès que possible
- Lieu d'affectation:** Dakar (Sénégal) avec déplacement dans le pays
- But du projet:** Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme à Impact Elevé mis au point par l'ONUDI pour le développement de l'entrepreneuriat féminin dans les pays en développement. Il a précisément pour objet de déterminer les éléments d'un programme intégré pour les femmes entrepreneurs dans le secteur de la transformation artisanale de produits de la pêche au Sénégal, préparer le document de ce programme ainsi qu'un document de projet pour l'assistance technique de l'ONUDI. Pour ce faire, une mission d'évaluation des besoins sera entreprise sur le terrain. Afin d'assurer la pertinence et la durabilité des actions proposées, l'analyse des problèmes sera effectuée selon l'approche intégrée et participative préconisée par la méthode d'orientation par objectif de l'ONUDI (OOPP).
- Attributions:** Le consultant en transformation artisanale des produits de la pêche fait partie d'une équipe composée du consultant en développement de l'entrepreneuriat féminin et de l'expert national en industrie de la pêche. En coopération avec les membres de l'équipe il aura à accomplir les tâches suivantes (voir questionnaire en annexe 3):
- (1) Prendre connaissance des informations recueillies par l'expert national ainsi que des résultats de ses autres activités et en faire une analyse rapide; utiliser les résultats de cette analyse pour faire une première évaluation (capacités et contraintes) de tous les aspects considérés, particulièrement la politique et les stratégies de l'Etat dans le secteur, la situation socio-culturelle de la femme, le cadre institutionnel public et privé (encadrement dans le domaine des technologies et de la qualité, formation, commercialisation...);
 - (2) Discuter les données sus-visées et les compléter lors des visites, rencontres et réunions organisées dans le cadre de la mission, en particulier interview des femmes entrepreneurs des quatre sites de production choisies, contacts avec les représentants du Gouvernement et le personnel des institutions publiques et privées ainsi qu'avec les représentants des pays donateurs et d'organismes d'aide bilatérale et multilatérale actifs dans le pays. L'accent devra être mis sur les matières premières, les produits fabriqués, les technologies utilisées, les équipements et outils de travail, l'hygiène et la qualité...;
 - (3) Contribuer à l'identification des institutions, personnes, etc. devant participer à l'atelier OOPP;

- (4) En coopération avec les autres membres de l'équipe, les autorités sénégalaises concernées et les responsables du projet à l'ONUDI, contribuer à l'atelier, regroupant les représentantes des femmes entrepreneurs ainsi que ceux du Gouvernement et toutes les institutions publiques et privées, des autres organismes d'assistance contactés, pendant lequel la méthode participative d'orientation par objectifs (OOPP) sera utilisée pour:
- identifier les difficultés et contraintes que rencontrent les femmes entrepreneurs dans le secteurs de la transformation artisanale des produits de la pêche et les actions à entreprendre pour permettre à ces femmes de gérer leurs entreprises de manière rentable et compétitive.
 - déterminer pour le Sénégal le but et l'étendue du programme pour le développement de l'entrepreneuriat féminin ainsi que ses différentes composantes;
 - pour chaque composante du programme, identifier les institutions locales qui seront impliquées dans l'exécution et en définir les responsabilités (objectifs, résultats, activités et apports); établir également les hypothèses possibles quant à la réalisation de ces responsabilités.

Les résultats escomptés de l'ONUDI et d'autres agences extérieures (dans les domaines qui ne relèvent pas de la compétence de l'ONUDI) afin de permettre aux parties impliquées de surmonter leurs contraintes.

- (5) Contribuer à la préparation du document de programme de projet et du document de projet pour l'assistance technique de l'ONUDI.
- (6) Sur la base des activités précédentes élaborer un rapport succinct de la mission devant contribuer au rapport consolidé du projet intégré.

Le rapport et le document du programme intégré et de projet doivent être préparés conformément au système établi par l'ONUDI pour les rapports techniques, soumis en deux copies et accompagnés d'une disquette utilisant le système WP for Windows 5.1/5.2.

**Formation
et expérience:**

Diplôme universitaire en technologies alimentaires ou équivalent avec une longue expérience dans la transformation artisanale des produits de la pêche, de préférence en Afrique. Connaissances dans les aspects économie, gestion et commercialisation des produits de la pêche souhaitable.

**Connaissances
linguistiques:**

Français

**Renseignements
complémentaires:**

Voir document de projet.

DESCRIPTION DE POSTE

US/SEN/96/049/17-01/07-20AO

- Désignation du poste:** Expert national en industrie de la pêche
- Durée de la mission:** 2.5 mois (mi-temps)
- Date d'entrée en fonction:** Dès que possible
- Lieu d'affectation:** Dakar (Sénégal) avec déplacements dans le pays
- But du projet:** Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme à Impact Elevé mis au point par l'ONUDI pour le développement de l'entrepreneuriat féminin dans les pays en développement. Il a précisément pour objet de déterminer les éléments d'un programme intégré pour les femmes entrepreneurs dans le secteur de la transformation artisanale de produits de la pêche au Sénégal, préparer le document de ce programme ainsi qu'un document de projet pour l'assistance technique de l'ONUDI. Pour ce faire, une mission d'évaluation des besoins sera entreprise sur le terrain. Afin d'assurer la pertinence et la durabilité des actions proposées, l'analyse des problèmes sera effectuée selon l'approche intégrée et participative préconisée par la méthode d'orientation par objectif de l'ONUDI (OOPP).
- Attributions:** L'expert national en industrie de la pêche fait partie d'une équipe comprenant l'expert national en entrepreneuriat féminin et le consultant dans le développement de l'entrepreneuriat féminin (chef d'équipe) et le consultant en transformation artisanale du poisson. Son rôle sera avant tout d'assurer, en coordination avec l'expert national en entrepreneuriat féminin, une liaison effective entre les institutions locales intéressées par le projet (gouvernementales ou privées) et les consultants de l'ONUDI et de fournir ainsi le support nécessaire pour l'exécution du projet dans de bonnes conditions. L'expert national en industrie de la pêche aura à accomplir les tâches suivantes (voir questionnaires en annexe).
- (1) Recueillir les informations permettant d'avoir une idée précise du secteur de la transformation artisanale des produits de la pêche et du rôle de la femme dans le processus de développement de ce secteur, en particulier recueillir les informations:
 - sur la politique et les stratégies de l'Etat en matière de promotion de la femme dans le développement économique en général et dans la transformation des produits alimentaires et de la pêche en particulier, y compris le contenu de la politique (ses objectifs et ses activités aux niveaux réglementaire, économique et social) et les stratégies suivies pour son application au niveau des projets et programmes de développement sur le terrain. Recueillir aussi les informations sur l'implication éventuelle de la femme au niveau de prise des décisions;
 - sur le cadre institutionnel public et privé, son rôle, ses activités, ses capacités

et ses contraintes, en particulier:

- (i) les institutions d'encadrement et de support dans la transformation et le contrôle de la qualité des produits de la pêche ainsi que leur commercialisation;
- (ii) les institutions de formation dans les domaines des technologies, de la gestion et du marketing ainsi que celles chargées de la recherche-développement et de la diffusion de l'information;
- (iii) les systèmes de financement des activités féminines et en particulier les institutions prêtant aux femmes transformant les produits de la pêche;

sur les produits fabriqués et les technologies utilisées: demande pour les produits fabriqués, disponibilité en matières premières et ingrédients divers, disponibilité en équipements et outils de travail appropriés pour les femmes, les conditions de travail (techniques et de gestion)...

- (2) Identifier les sites majeurs (4 ou plus) de transformation artisanale des produits de la pêche ainsi que les institutions concernées et les personnes intéressées à faire visiter aux consultants ONUDI;
- (3) Préparer un plan détaillé de travail pour les consultants et organiser en coopération avec les autorités nationales concernées toutes les rencontres, les visites, les réunions,... nécessaires pour l'exécution de ce projet;
- (4) Consolider les informations recueillies dans un document et les discuter avec les consultants; préparer le programme de travail pour les consultants et les assister dans les activités qu'ils auront à entreprendre en participant aux rencontres, visites, réunions,...;
- (5) Contribuer à la préparation de l'atelier OOPP;
- (6) Participer aux travaux d'organisation de l'atelier OOPP et y participer;
- (7) Préparer un rapport succinct de la mission et contribuer à la préparation du rapport général du projet ainsi qu'aux documents du programme intégré et du projet d'assistance technique pour l'ONUDI pour le développement de l'entrepreneuriat féminin dans la transformation artisanale des produits de la pêche au Sénégal.

Le rapport de la mission doit être préparé conformément au système établi par l'ONUDI pour les rapports techniques, soumis en deux copies et accompagné d'une disquette utilisant le système WP 5.1.

Formation et expérience:

Diplôme universitaire en technologies alimentaires avec expérience dans la transformation artisanale des produits de la pêche. Connaissances de la situation du secteur exigée.

Connaissances linguist.:

Français et Wolof.

Renseignements complémentaires:

Voir document de projet.

QUESTIONNAIRE

Implication des femmes dans la transformation des produits alimentaires (Evaluation de la situation actuelle)

I. Niveau politique et stratégie

- Est ce qu'il existe une politique permettant de promouvoir spécifiquement le rôle de la femme dans la transformation des produits alimentaires?
- Si oui, quels sont ses objectifs et ses activités?
 - o au niveau législatif?
 - o sur le plan économique?
 - o au niveau social?
- Comment cette politique est-elle traduite au niveau des projets et programmes de développement (en particulier est ce que ces projets et programmes sont conçus pour développer spécifiquement la transformation des produits alimentaires par les femmes)?
- Est ce qu'il existe au niveau national une structure responsable des affaires féminines?
- Si oui, comment est elle organisée et quelles sont les tâches qui lui ont été confiées?
- Est ce que les femmes sont impliquées au niveau de prise de décision pour la formulation des politiques et stratégies dans le domaine des industries alimentaires?
- Quels sont les liens et comment fonctionnent-ils entre les niveaux institutionnel et opérationnel?
- Est ce que la politique en faveur des femmes dans la transformation alimentaire fait partie intégrante de la planification économique générale dans le pays?

II. Considérations générales

- Décrivez à quel point y'a t-il une distinction entre les rôles des hommes et des femmes dans:
 - o la transformation des produits alimentaires?
 - o d'autres activités productives?
 - o les activités politiques de prise de décision?
 - o la manipulation et les contrôles des finances?
- Dans quelles activités les femmes sont-elles impliquées exclusivement et dans quelles autres supportent-elles celles des hommes?
- Est ce qu'il y'a des tabous traditionnels qui empêchent les femmes de s'engager dans certains types d'activités?
- Quels sont les statistiques de base disponibles sur l'implication des femmes dans la transformation des produits alimentaires?
- Quelles sont les matières premières locales d'une importance majeure pour le développement?

- o Céréales?
 - o Produits animaux?
 - o Produits de la pêche?
 - o Racines et tubercules?
 - o Fruits et légumes?
 - o Autres?
- Dans quels sous-secteurs et à quel niveau les femmes sont-elles impliquées?
 - o Petites et micro entreprises?
 - o Moyennes et grandes entreprises?
 - Comment les femmes sont-elles impliquées?
 - o Individuellement?
 - o En coopératives?
 - o Autres?
 - Est ce que les femmes contrôlent-elles l'activité qu'elles exercent et est ce qu'il y'a un revenu potentiel pour elles?

Est ce que la transformation des produits alimentaires est la tâche principale ou seulement l'une des tâches des femmes?

- Quelles sont les contraintes majeures pour le développement des entreprises féminines?
 - o Manque de matières premières de base?
 - o Manque d'activités génératrices de revenus?
 - o Manque de moyens de transport, de crédit, de vulgarisation, de marchés, etc.?
 - o Technologies de transformation alimentaire inefficaces ou non-appropriées?
 - o Contexte social et tabous défavorables?
 - o Politiques gouvernementales, priorités, lois et règlements?
- Est ce que ces contraintes peuvent être changées ou éliminées?
- Quels sont les programmes et projets en cours, en faveur des femmes dans la transformation des produits alimentaires? Quels sont leurs résultats?

Les femmes ont-elles été effectivement consultées en ce qui concerne les priorités et les besoins?

III. Au niveau de la transformation alimentaire proprement dite

- Quelles sont les technologies et les équipements utilisés par les femmes?
- Comment est la qualité des produits fabriqués par les femmes?
- Comment les femmes concilient-elles les activités de transformation alimentaire avec les autres tâches?
- Est ce que les femmes disposent d'informations sur le marché visé?
- Est ce que la gestion des entreprises féminines est effective et efficace ou non?

IV. Au niveau du support institutionnel

- (1) **Crédit:**

- Est ce que les femmes ont accès au crédit pour financer leurs activités de transformation alimentaire?
- Est ce que les femmes ont les moyens pour participer au financement des activités avec leur capital propre?
- Est ce qu'il y'a des institutions de financement (institutions de crédit, banque de développement, crédit mutuel, etc.)?
- Est ce qu'il y'a un plan spécifique de crédit pour les femmes?

(2) **Informations:**

- Est ce qu'il y'a un système de transmission de l'information?
- Si oui, comment il est organisé?
- Est ce que l'information parvient aux femmes?

Si oui, comment? Si non, quels sont les obstacles qui s'y opposent (accès difficile, centralisation de l'information)?

(3) **Formation/éducation:**

- Quel est le niveau de l'éducation et de formation des femmes impliquées dans la transformation alimentaire?
- Est ce qu'il y'a des programmes d'alphabétisation en cours dans le pays?
- Est ce qu'il y'a des institutions de formation dans la transformation des produits alimentaires?
- Si oui, les femmes y ont-elles accès?

Septembre 1996

DESCRIPTION DE POSTE

US/SEN/96/049/17-02/07-20AO

- Désignation du poste:** Expert national en entrepreneuriat féminin
- Durée de la mission:** 2.5 mois (mi-temps)
- Date d'entrée en fonction:** Dès que possible
- Lieu d'affectation:** Dakar (Sénégal) avec déplacements dans le pays
- But du projet:** *Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme à Impact Elevé mis au point par l'ONUDI pour le développement de l'entrepreneuriat féminin dans les pays en développement. Il a précisément pour objet de déterminer les éléments d'un programme intégré pour les femmes entrepreneurs dans le secteur de la transformation artisanale de produits de la pêche au Sénégal, préparer le document de ce programme ainsi qu'un document de projet pour l'assistance technique de l'ONUDI. Pour ce faire, une mission d'évaluation des besoins sera entreprise sur le terrain. Afin d'assurer la pertinence et la durabilité des actions proposées, l'analyse des problèmes sera effectuée selon l'approche intégrée et participative préconisée par la méthode d'orientation par objectif de l'ONUDI (OOPP).*
- Attributions:** *L'expert national en entrepreneuriat féminin fait partie d'une équipe comprenant l'expert national en industrie de la pêche, le consultant dans le développement de l'entrepreneuriat féminin (chef d'équipe) et le consultant en transformation artisanale du poisson. Son rôle sera avant tout d'assurer, en coopération avec l'expert national en industrie de la pêche, une liaison effective entre les institutions locales intéressées par le projet (gouvernementales ou privées) et les consultants de l'ONUDI et de fournir ainsi le support nécessaire pour l'exécution du projet dans de bonnes conditions. L'expert national en entrepreneuriat féminin aura à accomplir les tâches suivantes (voir questionnaires en annexe).*
- (1) **Recueillir les informations permettant d'avoir une idée précise du secteur de la transformation artisanale des produits de la pêche et du rôle de la femme dans le processus de développement de ce secteur, en particulier recueillir les informations:**
- **sur la politique et les stratégies de l'Etat en matière de promotion de la femme dans le développement économique en général et dans la transformation des produits alimentaires et de la pêche en particulier, y compris le contenu de la politique (ses objectifs et ses activités aux niveaux réglementaire, économique et social) et les stratégies suivies pour son application au niveau des projets et programmes de développement sur le terrain. Recueillir aussi les informations sur l'implication éventuelle de la femme au niveau de prise des décisions;**
 - **sur le rôle socio-culturel de la femme comprenant la division du travail par sexe, l'accès à la propriété, au crédit, aux différentes activités du secteur considéré;**

- recueillir les statistiques de base disponibles;
- sur le cadre institutionnel public et privé, son rôle, ses activités, ses capacités et ses contraintes, en particulier:
 - (i) les institutions chargées des affaires des femmes, comment elles sont organisées et leurs tâches;
 - (ii) les systèmes de financement des activités féminines et en particulier les institutions prêtant aux femmes transformant les produits de la pêche;
 - (iii) les associations féminines, les ONG et autres groupements actifs dans le secteur considéré;
 - sur le niveau de qualification et d'éducation des femmes entrepreneurs intervenant dans la transformation artisanale du poisson et les programmes éventuels d'alphabétisation et de formation en cours;
 - sur les programmes de développement en cours dans le secteur considéré et en faveur des femmes: programmes gouvernementaux ou dans le cadre de l'assistance multilatérale et bilatérale;
- (2) Préparer un plan détaillé de travail pour les consultants et organiser en coopération avec les autorités nationales concernées toutes les rencontres, les visites, les réunions,... nécessaires pour l'exécution de ce projet;
 - (3) Consolider les informations recueillies dans un document et les discuter avec les consultants; préparer le programme de travail pour les consultants et les assister dans les activités qu'ils auront à entreprendre en participant aux rencontres, visites, réunions,...;
 - (4) Contribuer à la préparation de l'atelier OOPP;
 - (5) Participer aux travaux d'organisation de l'atelier OOPP et y participer;
 - (6) Préparer un rapport succinct de la mission et contribuer à la préparation du rapport général du projet ainsi qu'aux documents du programme intégré et du projet d'assistance technique pour l'ONUDI pour le développement de l'entrepreneuriat féminin dans la transformation artisanale des produits de la pêche au Sénégal.

Le rapport de la mission doit être préparé conformément au système établi par l'ONUDI pour les rapports techniques, soumis en deux copies et accompagné d'une disquette utilisant le système WP 5.1.

Formation et expérience:

Diplôme universitaire en sciences économiques avec expérience dans l'entrepreneuriat féminin au Sénégal.

Connaissances linguist.:

Français et Wolof.

Renseignements complémentaires:

Voir document de projet.

Proposition pour un lieu d'implantation de la phase pilote du programme intégré

La côte du Sénégal est subdivisée en cinq parties.

Chacune d'elles présente des avantages et des inconvénients dans l'optique d'y implanter un projet pilote.

1. La Grande Côte, de Saint Louis à Kayar.

Les sites de Loumpoul et de Saint Louis sont particulièrement désorganisés et nécessiteraient une intervention importante; cependant la Grande Côte est déjà encadrée, notamment par des projets financés par le Canada. De plus un grand programme intégré de la Coopération internationale japonaise est en cours de préparation.

2. La région de Dakar (Cap Vert).

Cette région est à proximité de la capitale; le suivi y serait facilité.

De nombreux services sont à proximité: le service des pêches, le C.A.E.P., l'I.T.A. et le Centre national de formation des techniciens de la pêche maritime (C.N.F.P.M.). Néanmoins, cette zone est également couverte par le futur programme intégré japonais. De plus c'est une zone où on trouve de nombreuses petites interventions sur la plupart des sites. Il s'agit d'interventions dispersées; il y a donc risque de télescopage avec un nouveau programme.

3. La Petite Côte.

La zone est relativement bien couverte par des projets, excepté M'Bour où, excepté un peu de crédit, il n'y a pas de projet de développement en cours. Cependant, les femmes transformatrices estiment que le site que leur a alloué les autorités n'est pas adapté. Le site présente des équipements anciens qui n'ont pas été entretenus. Les mauvaises relations entre les autorités et les femmes transformatrices constituent un obstacle important et il conviendrait qu'il soit préalablement résolu avant de sélectionner cet endroit.

4. La région de Fatick

La région est appuyée par le projet PAPEC (qui couvre l'ensemble du pays) ainsi que, dans la zone restreinte au autour de Missirah, par un projet financé par le Japon.

Les îles du Saloum constituent une priorité du Ministère de la Pêche.

Ce sont des îles où il y a eu peu d'interventions, excepté quelques crédits saupoudrés. Certaines îles ne sont pas du tout touchées. Pourtant, les ressources halieutiques y sont importantes et les populations dynamiques. Ces îles se trouvent confrontées à un grave problème de santé publique dans la mesure où il n'y a quasi aucun système de santé mis en place. Ces zones sont extrêmement enclavées, l'accès y est difficile; le suivi risque d'être malaisé.

5. La zone sud.

La zone sud est davantage couverte par des projets que la région de Fatick (le PROPAC, le CCFD, la Caisse Française de Développement, le projet PMR-CD de l'Union Européenne, etc.). Une partie de la zone est composée d'îles ou zones uniquement accessibles par la mer. Leur situation est relativement semblable

à celle des îles du Saloum; dans les plupart des îles, il n'y a pas ou très peu d'interventions; le problème de santé publique y est également présent. Les potentialités en ressources halieutiques et en ressources humaines sont également importantes.

C'est toutefois une zone où on trouve davantage de populations étrangères.

Si on prend en compte les zones les plus défavorisées, c'est-à-dire les îles, l'enclavement y est grand et l'accès y est très difficile.

Etant donné ces différents avantages et inconvénients, il nous semble que la phase pilote pourrait **retenir une ou quelques îles** soit dans le Saloum soit dans la zone sud; dans ce cas, il convient de prendre en compte les difficultés de transport et de déplacement et le manque d'infrastructure de santé. Cependant, ces îles ont "l'avantage" d'être particulièrement nécessiteuses et d'être peu visitées par des bailleurs de fonds et les projets. De plus, ce sont des zones prioritaires pour le MPTM.

OBSTACLES

<u>CARACTERISTIQUES DES GFETPP</u>	<u>25 GFE regroupant 2999 femmes</u>
LOCALISATION -région -lieu -site	-4GFE dans la région de Dakar 5 " " " Fatick 2 " " " St Louis 4 " " " Thiès 10 " " " Ziguinchor -12 sites de transformation
ANCIENNETE	-l'âge moyen des GFE est de 10 ans, le plus ancien a 17 ans, le plus jeune a 1 an.
TYPE DE GROUPEMENT -type GIE -autre type	-20 GFE sont de type GIE et -cinq sont de type communautaire (îles de Fatick)
TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE -temps plein -temps partiel	-16 GFE font la transformation des produits de pêche à temps plein et -9 GFE le font à temps partiel
PRODUITS TRAITES -salé séché -fermenté séché -braisé séché -autres	-21 GFE font du salé séché,--19 font du fermenté séché, -10 du braisé séché, 5 du bouilli séché et -10 font d'autres produits(tambadjan,yeet)
ENVIRONNEMENT -approvisionnement -marché	-25 GFE s'approvisionnent chez des pêcheurs (après que leurs femmes soient servies), 9 GFE achètent également chez des mareyeuses. -Les GFE vendent leurs produits aux banabana et 4 GFE vendent également directement dans les marchés.
ENVIRONNEMENT -administratif -institutionnel	-L'administration appuie 20 GFE mais est absente dans 5 localités. -22 GFE ont reçu l'appui d'institutions et de projets.

OBSTACLES	
<p>PESANTEURS SOCIO CULT.</p> <ul style="list-style-type: none"> -en général -contrôle bénéfices -disponibilité temps 	<ul style="list-style-type: none"> -influence ressentie partout. -5 GFE contrôlent leurs bénéfices, ceci n'a pu se vérifier chez 8 GFE; 9 GFE ne les maîtrise pas. -Les questionnaires ne permettent pas de tirer des statistiques sur la contrainte du temps. - Toutefois les interviews semi structurés ont montré que la disponibilité était et fonction du débarquement du poisson.
<p>INFRASTRUCTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> -magasin: stockage, conservation -enclavement -gestion de l'espace <ul style="list-style-type: none"> *abri *eau *électricité salubrité du site 	<ul style="list-style-type: none"> -9 GFE ont un magasin non fonctionnel ou peu adapté les autres n'ont rien. -17 GFE sont enclavés dont 13 ont <i>uniquement</i> accès par la mer. -22 GFE ont des problèmes de gestion d'espace, leurs sites sont déplorables en particulier au niveau des sanitaires. Il n'ont pas d'eau potable, pas d'abris de de travail ni de repos. Leurs sites ne sont pas éclairés. -3 GFE sont bien organisés avec séparation du secteur sale du secteur propre.
<p>MATIERE PREMIERE/ COMMERCIALISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> -fonds de roulement pour achat du poisson -non maîtrise de la commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> -les 25 GFE se plaignent d'une insuffisance de fonds de roulement. -les GFE se plaignent de la non maîtrise du circuit commerciale, d'être obligés de vendre à crédit, du manque de fonds de roulement pour assurer
<p>CAPITAL HUMAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> -formation-encadrement -compétence pour organisation et négociation, gestion du temps -respect des normes d'hygiène et salubrité (site transformation) -appui technique polyvalent 	<ul style="list-style-type: none"> -15 GFE souffrent d'un manque de formation et d'encadrement -23 GFE ont des problèmes d'organisation, de négociation et de gestion -Peu de GFE respecte les normes d'hygiène et de salubrité -18 GFE n'ont pas d'appui technique suffisant.
<p>INFORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> -entre services d'appui -e/services d'appui et femmes 	<ul style="list-style-type: none"> -Partout pèse une rivalité latente entre services d'appui, pas de synergie dans les interventions. -La communication n'est pas suffisante vers les femmes.
<p>MATERIEL</p> <ul style="list-style-type: none"> -approprié au point de vue technologique -approprié au point de vue coûts 	<ul style="list-style-type: none"> -Les services d'appui ne proposent pas toujours des technologies et du matériel -qui soient à la fois peu coûteux, technologiquement adaptés et appropriables par les transformatrices.

<p>RESSOURCES FINANCIERES</p> <ul style="list-style-type: none">-accès aux crédits-quantité suffisante-accès aux banques-absence de capital propre-politique d'investissement	<ul style="list-style-type: none">-15 GFE ont déjà accédé au crédit, 3 sont subventionnésmais 7GFE ont des difficultés-les 25 GFE trouvent le montant du crédit insuffisant.-Pour 24 GFE l'accès aux banques est très difficile.-Aucun GFE n'a de capital propre insuffisant.-Un seul GFE a une politique d'investissement, les autres n'ont pas d'investissement.
---	---

Institutions et personnes devant être invitées à l'atelier OOPP

PERSONNES ET INSTITUTIONS	CARACTERISTIQUES
ORGANISMES PUBLICS	
Ministère des Pêches et des Transports Maritimes DOPM/Division pêche artisanale	Ministère de tutelle de la pêche maritime, appui technique, développement.
Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (Direction du bien-être familial/cellule femme)	Ministère de tutelle organisation féminine
Ministère de l'éducation de base et de la promotion des langues nationales (Direction de l'alphabétisation)	Ministère en charge de l'alphabétisation en langues nationales
Représentant départemental des pêches de Mbour (Thiès)	Technicien pêche
-Représentant départemental du développement communautaire de Foundiougne (Fatick)	
FEMMES ENTREPRENEURS ET GROUPEMENTS DE FEMMES	
Rosalie DIOP	Présidente des femmes exportatrices de produits de pêche
Fatou DIOP	Présidente des femmes opératrices de la Gde Côte
Aminata DIAMBANG	UR Santa Yalla Présidente de l'union régionale des GIE des FTFP de Ziguinchor
	Présidente du GIE de Yoff
Yayi MBAYE NIANG	Vice présidente des GPF de Kayar
Fatou DIOM	Présidente des GPF de Diamniadio (Fatick)

Fatou SARR	Présidente des GIE des femmes transformatrices de Dionwar (Fatick)
PROJETS	
Programme d'appui à la pêche en Casamance (PROPAC)	Formation, assistance aux groupements profes. de la pêche artisanale
Programme d'appui à la pêche artisanale sur la petite côte (PAPEC)	Crédit(fonds de roulement et équipement, aménagement de site)
AUTRE INSTITUTION D'APPUI	
Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCAS) Unité pêche	Institution bancaire crédits
Femme-Développement en Afrique (FDEA) - Soukeyna NDAYE BA	ONG, formation, crédits, conseils,organisation
ENDA-Graf	ONG, formation, crédits et conseils. Organisation
BK- Conseils	Bureau d'études, exécution du programme d'autopromotion des femmes de la Grande Côte
Fédération Nationale des GIE de Pêche (FENAGIE-Pêche /Cellule femme)	
Collectif National des Pêcheurs Artisans du Sénégal (CNPS/cellule femme)	
BAILLEURS DE FONDS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX	
UNIFEM	
Agence Canadienne de Coopération Internationale (ACDI)	
Caisse Française de Développement (CFD)	
Agence Internationale de Coopération Japonaise (JICA)	
Fonds Européen de Développement (FED)	

LISTE DES SITES VISITES

SITES	REGION	2ème mission	1ère mission
1-Pecum Sénégal	Dakar	25/3; 18/4	x
2-Bargny	Dakar		x
3-Rufisque	Dakar		x
4-Yoff	Dakar	26/3	
5-Dionwar	Fatick	27/3	x
6-Diamniadio	Fatick	28/3	x
7-Guet-Ndar	Saint Louis	3/4	x
8-Mbour	Thiès		x
9-Lompoul sur mer	Thiès		x
10-Kayar	Thiès	26/3	x
11-Kafountine	Ziguinchor	11/4	
12-Diogué	Ziguinchor	12/4	

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Outre les représentants de 25 groupements et des transformatrices sur 12 sites (cfr annexe 2), la deuxième mission a rencontré:

Région de DakarDakar

Paulo BARCIA	Spécialiste en Formation, OIT
Johann BRUYLANDT	Chef du secteur agricole, Section de coopération - Ambassade de Belgique
Raoul DABUSTI	Consultant ONUDI Dakar/Sénégal
Cheikh Tidiane DIOP	Directeur de Cabinet du MFEF
César GARCIA	Conseiller à la délégation de la Commission européenne
Samba GUEYE	Secrétaire général du Conseil National de concertation et de coopération des Ruraux (CNCR) Secrétaire Général FENAGIE-Pêche - Dakar
Ousmane KANE	Coordonnateur du bureau des projets et programmes, MFEF
Birane KANE	Directeur du Bureau d'Etudes et de Consultation Internationale - BK CONSEILS Dakar
Mme KANE TOURE	Consultante UNIFEM, Dakar
Mamadou NDOYE DIAGNE	Directeur de Cabinet du MPTM
Oumou Khaïry NDIAYE	Professeur de technologie des produits de pêche. Centre National de Formation des techniciens des pêches maritimes. Thiaroye
Aliou SALL	Secrétaire exécutif, Centre de recherches pour le développement des technologies intermédiaires de pêche (C.RE.DE.T.I.P)

Eric SILVESTRE	Consultant BIT, expert PME et Artisanat
Laba TOURE	Conseiller PNUD, Dakar
Luc VANDEWEERD	Expert BIT, Systèmes de financement Décentralisés
Juliette ZINGAU	Animatrice chargée de la petite côte, FENAGIE/Pêche
<u>Kayar</u>	
Alassane Samba DIOP	Chef départemental des pêches à Kayar
Diagne MBAYE	Directeur du mareyage de Kayar - Projet d'appui au secteur privé/MPTM
<u>Thiaroye</u>	
Mamadou BODIAN	Technicien, Division appui à la technologie de transformation et de salubrité des produits de pêche.
Ndiaye Senabou CAMARA	Technicienne, Centre d'Assistance, d'expérimentation et de vulgarisation pour la pêche artisanale.
Taïb DIOUF	Directeur adjoint, Centre de recherche océanographique-Dakar-Thiaroye (CRODT)
Boubacar DIAKITE	Chef atelier poissons et produits halieutiques ITA, Thiaroye
Ndeye T.T. SEYE DOUMOUYA	Animatrice du Projet Promotion des produits locaux. ITA, Thiaroye
Région de Saint Louis	
Seydou COLY	Technicien, service régional des pêches de St Louis
Khady Kane DIALLO	Service régional du développement communautaire de St Louis
Mamadou SY	Technicien, service régional des pêches de St Louis

Yaye Sokhna TIAM	Coordonnatrice des activités féminines à St Louis
Région de Ziguinchor	
Baba BA	Adjoint au gouverneur, Chargé du développement de la Région de Ziguinchor
Lamine COLY	Chef service régional, Développement communautaire - Ziguinchor
Alioune Badara DIEDHIOU	Chef du poste de pêche de Kafountine
Bourama DEMBA	Président des GIE-Pêche de la Région de Ziguinchor à Kafountine
Cheikhou DIEME	Chef du service régional des pêches maritimes Ziguinchor
Edouard DATTA	Adjoint au chef service régional développement communautaire, Ziguinchor
Ameth DIOUF	Coordinateur du Programme de Micro Réalisations et de coopération décentralisée (PMR/CD) Antenne sud - Ziguinchor
Aboubacar DOUCOURE	Chef de projet, Programme d'appui à la pêche artisanale en Casamance. (PROPAC)
Moussa DIOP	Adjoint au directeur du PROPAC
Edouard NDIOR	Coordonnateur de l'Union Régional de GIE Santa Yalla - Ziguinchor
Alassane NDIAYE	Secrétaire général de la Chambre de Commerce, d'industrie et d'agriculture de Ziguinchor
Babacar OKAK	Permanent auprès des organisations professionnelles. PROPAC
Bourama SONKO	Technicien, PROPAC

Biram SARR

Gouverneur de la région de Ziguinchor

Sane TOUMANI

**Adjoint au chef régional des pêches -
Ziguinchor**

1. PROJETS DU MFEF

PAEA=	Projet alimentation en eau et assainissement
PEGF=	Projet promotion économique des groupements féminins ruraux
*PDRH/ASF=	Projet de développement des ressources humaines/composante amélioration du statut de la femme
*PAGPF=	Projet d'appui aux groupements féminins
PATTGFR ¹ =	Projet appui technique et technologique aux groupements féminins ruraux

* Ces deux projets interviennent chacun dans 15 régions du pays, avec presque les mêmes activités.

¹ Celui-ci est une expérience plus récente qui s'exécute dans la région de Thies essentiellement.

Domaine d'intervention des projets :

PEGF=	Fourniture de matériel d'allégement des travaux de la femme - formation en gestion/alphabétisation, crédits tournants, banques céréalières, boutiques villageoises, charrettes attelées
PDRH/ASF=	Allégement des travaux féminins, cases-foyers, garderies d'enfants, alphabétisation, IEC/santé, crédits tournants, points d'eau, ...
PAEA=	Points d'eau (forage-fonçage de puits-équipements points d'eau, formation à la gestion des points d'eau
PATTGF=	Equipement des groupes de transformatrices: fours de braisage, bacs de salage-fourniture de matériel divers-formation gestion/alphabétisation-fonds de crédits

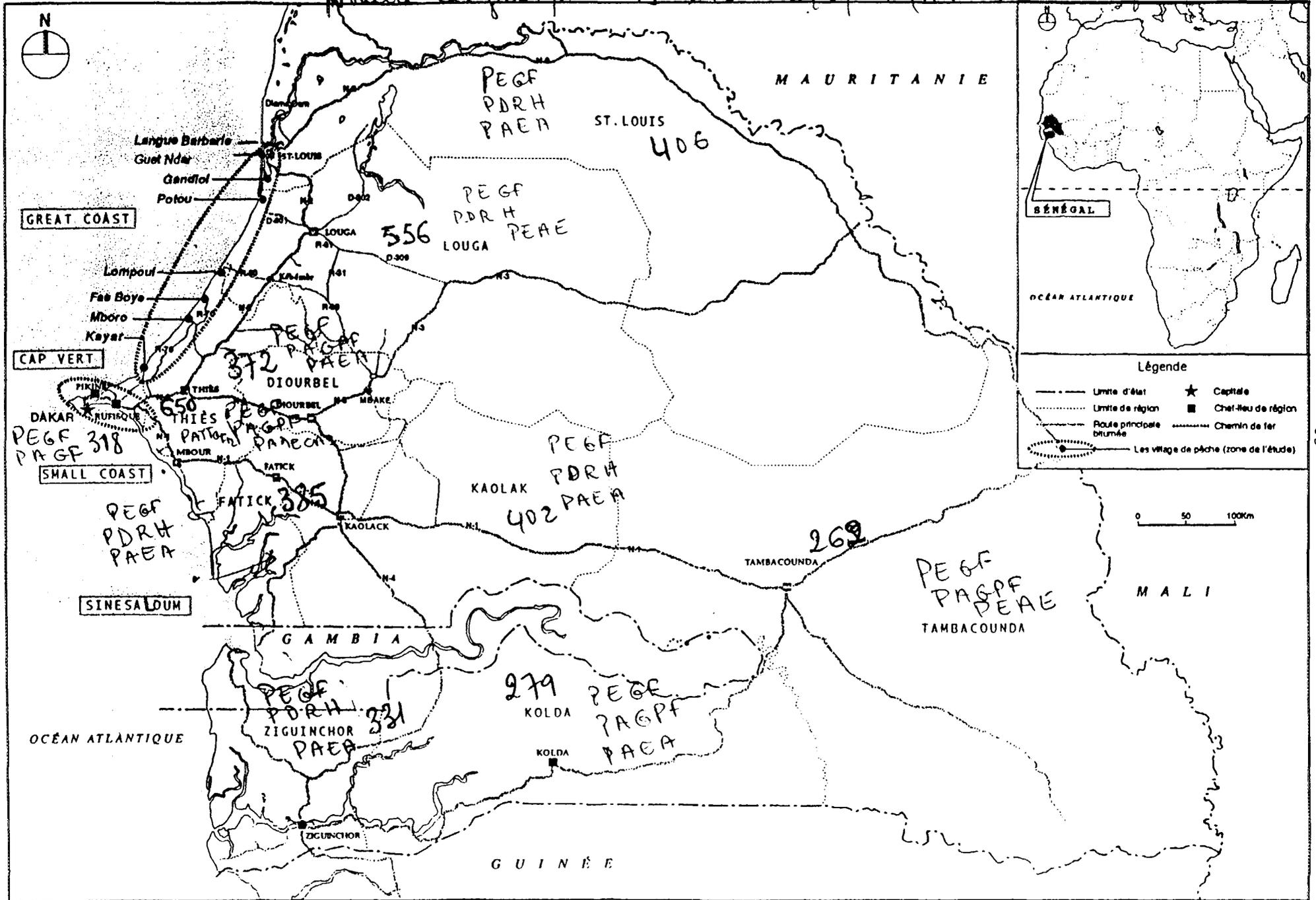
Nature des interventions des projets/régions: Les chiffres

THIES	FATICK	DIOUR BEL	KAOLA CK	ZIGUINC HOR	TAMBAC -OUNDA	KOLDA	DAKAR	St LOUIS	LOUGA
A= 129	A= 135	A= 80	A= 165	A= 135	A= 110	A= 111	A= 32	A= 126	A= 133
B= 13	B= 8	B= 9	B= 8	B= 03	B= 12	B= 10	B= 6	B= 7	B= 6
C= 39	C= 59	C= 56	C= 3	C= 06	C= 40	C= 39	CA=22	C= 39	C= 25
G= 13	G= -	G= 16	M= 1	CA=04	G= 15	G= 14	M= 1	CA=4	G= 6
CA=15	CA= 7	CA=17	G= -	G= -	CA= 4	CA= 4	T= 11	M= -	CA= 9
T= 21	T= 15	M= 2	CA= 7	M= 1	M= -	M= -	P= 1	T= 12	M= 1
M= 1	M= 1	T= 12	T= 23	T= 3	T= 9	T= 4	CA=2	P= 22	T= 13
P= 8	P= 12	P= 16	P= 26	P= 12	P= 30	P= 18		BO= -	P= 15
BO=5	BO= 1	BO= 3	BO= 2	BO= -	BO= -	BO= -		L= 42	BO= 3
F= 18	L= 72	L= 96	L= 145		L= 56	L= 38		G= -	L= 42
BA=60									
L= 6									
MS= 3									
L= 146									

A=	Allégement des travaux féminins (divers équipements, moulins, décortiqueuses, autres)	I=	Charrette attalée
B=	Case foyer	P=	Puits
C=	Crédits revolving	F=	Fours de braisage
G=	Garderie d'enfants	BA=	Bacs de salage
CA=	Classe d'alphabétisation	PM=	Petit matériel
M=	Banque céréalière	L=	Latrines
BO=	Boutique villageoise	Ms=	Magasins de stockage

M.F.E.F.

Projets présents dans 13 régions
A l'heure de l'évaluation (1995)



2. LES PROJETS DU MPTM

Projets MPTM: domaines d'intervention et localisation

PAPEC: Projet d'appui à la pêche artisanale sur la Petite Côte.
 (D.I.)= Financement-aménagement quai, site de transformation-
 magasin.
 (Localisation)= Petite Côte et région de Fatick.

PROPAC: Programme d'appui à la pêche artisanale en Casamance
 (D.I.)= Formation - assistance - encadrement.
 Localisation)= Région de Ziguinchor.

CAEP: Centre d'assistance, d'expérimentation et de vulgarisation pour la pêche artisanale.
 (D.I.)= Equipement, assistance, expérimentalisation, vulgarisation,
 formation.
 (Localisation)= Dakar, Kayar, Fass Boye, St Louis, M'Bour, Joal,
 Missirah, Djiffere, NDangane, Ziguinchor, Kafountine.

PROPECHE: Programme d'assistance à la pêche au Sénégal.
 (D.I.)= Financement (crédit, microréalisations (centre de formation,
 caisses isothermes).
 (Localisation): Grande Côte (Dakar, Pikine, Kayar, Lompoul, Fass
 Boye, St Louis).

Centre de pêche de Missirah:

DI= Assistance-équipement-formation-aménagement site de
 transformation.
 Localisation= Région de Fatick (Missirah).

MPTM/CEPIA:

(Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes)
 DI= Aire de séchage-magasin de stockage, claies de séchage-bacs de
 salage.

Domaines d'intervention des projets du MPTM

- A1 - Adduction d'eau
- A₂ - Aire de séchage
- A₃ - Aménagement quai de débarquement
- B - Bacs de salage
- R - Aire de repos
- C₁ - Claies de séchage
- C₂ - Caisses isothermes
- C₃ - Centre de formation
- E₁ - Encadrement-assistance
- E₂ - Electrification
- F₁ - Activité de formation
- F₂ - Financement
- M - Magasin de stockage
- V - Vulgarisation-expérimentation
- L - Latrines

PAPEC: F₂, A₃, A₁, A₂, A₃, B, C₁, C₃, E₂, M.

PROPAC: F₁, E₁.

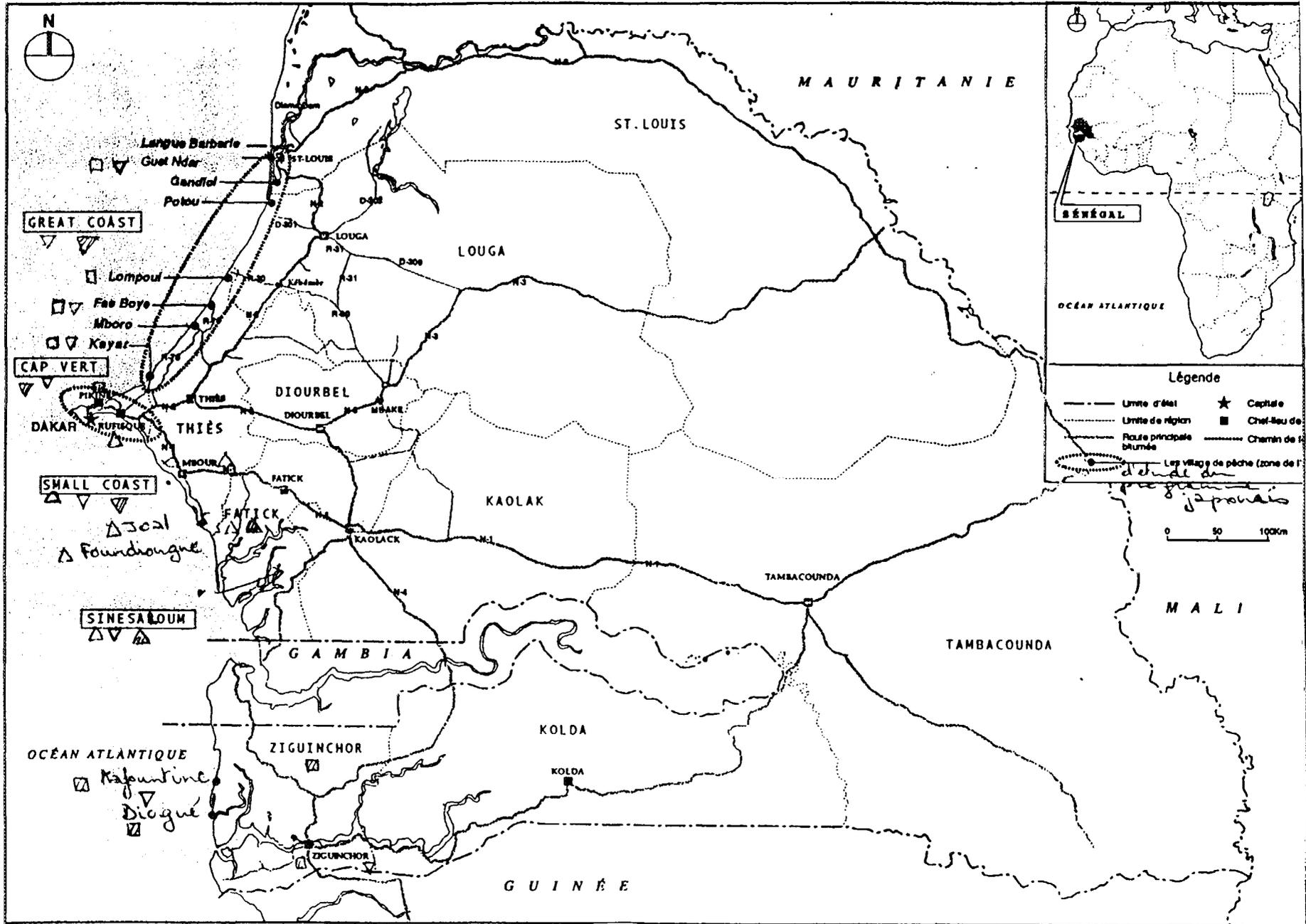
CAEP: F₁, E₁, V.

Centre de pêche de Missirah: E₁, F₁, A₂, C₁, V.

MPTM/CEPIA: A₂, B, C₁, M.

PROPECHE: A₁, L, C₁, R, C₃, C₂, F₁, F₂, E₂.

M.P.T.M. / PROJETS. / localisation.



I- LA MATIERE PREMIERE

1a) provenant directement de la pêche, jetée par terre sur le sol cimenté



1b) provenant des usines de transformation

2- PREPARATION / TRAITEMENT



2a) presque tous les poissons se traitent par terre dans du sable avant la transformation



2b) la main d'oeuvre masculine à l'écaillage des poissons débarqués depuis la veille.
les mouches sont abondantes et n'épargnent pas les poissons séchés derrière le manoeuvre.



2c) la main d'oeuvre masculine au nettoyage des tons dans des bacs installés au milieu des claies de séchage



2d) le "diw" ou huile de poisson dans le premier bac.
 - du poisson mis en fermentation dans le second bac
 - le tout est près des claies de séchage.



2e) manipulation du poisson après étêtage



2f) le bri de la coquille du Cymbium par une femme transformatrice

MATERIEL / EQUIPEMENT**3- BACS**

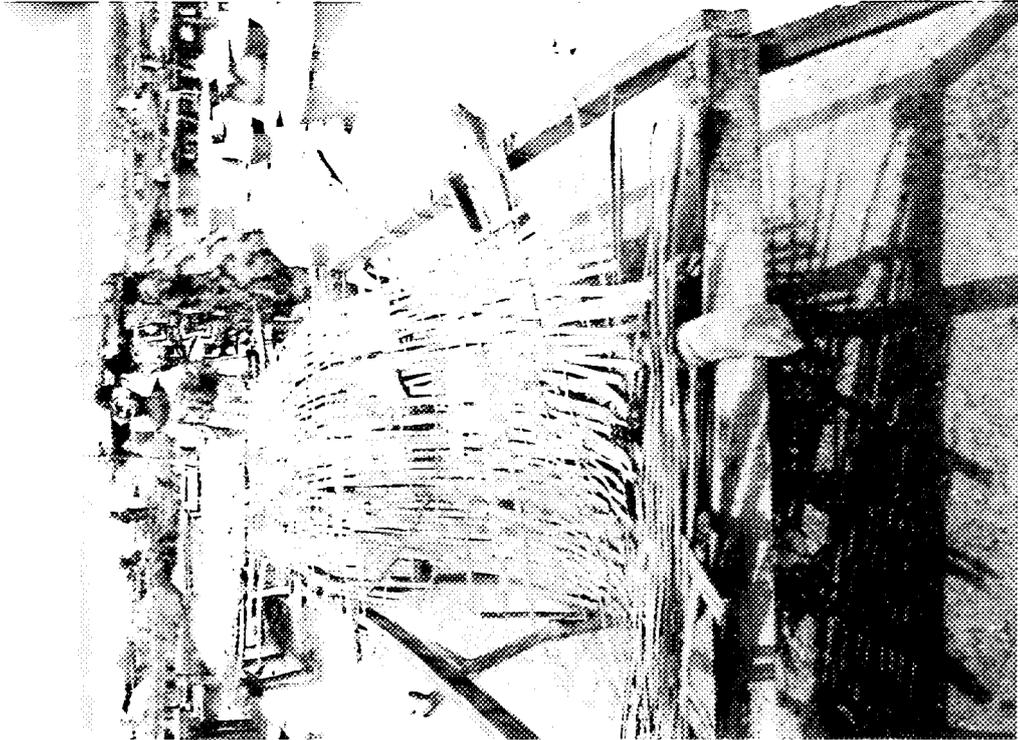
3a) des bacs de fermentation et/ou de salage.

-la saumure, maintenue en permanence dans les bacs, s'assèche. Elle se réutilise en y ajoutant seulement de l'eau de mer.



3b) quelques matériels usuels

MATERIEL / EQUIPEMENT
4- CLAIES



4a) un type de claie de séchage de fortune montée par les femmes transformatrices

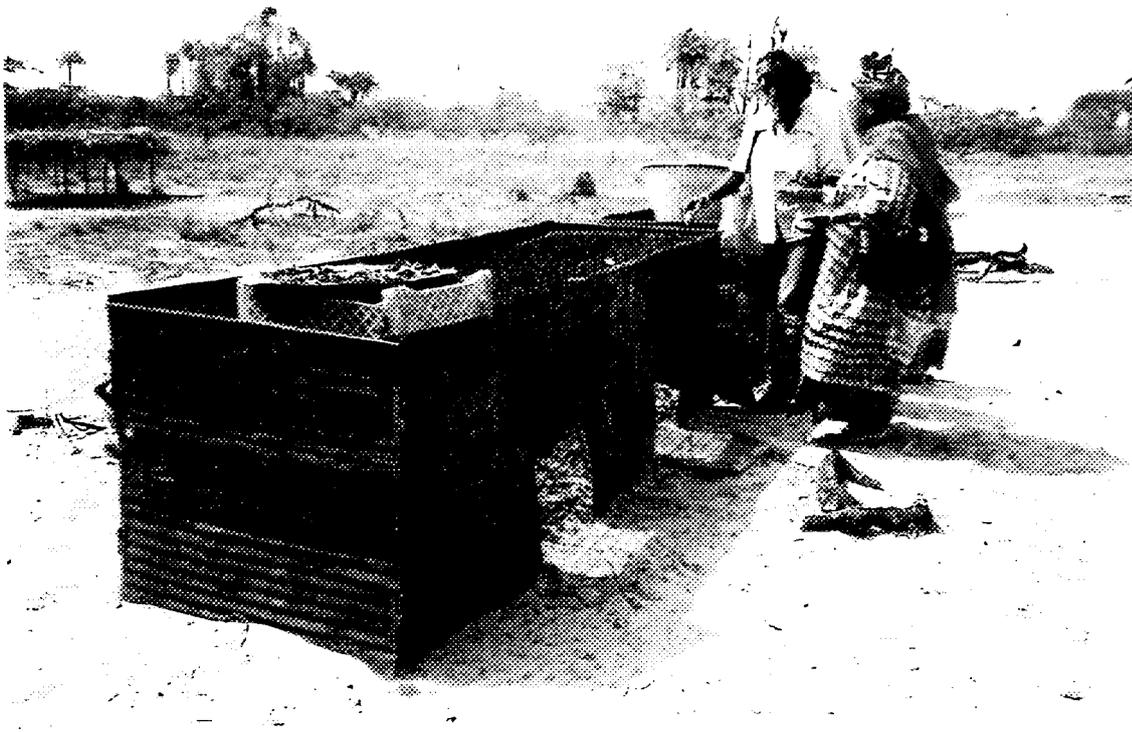


4b) des claies de séchage améliorées fournies par le MPTM ou par le MFEF
à côté d'autres claies de fortune

MATERIEL / EQUIPEMENT
5- FUMOIRS



5a) fumoir parpaing construit en matériaux locaux (briques et argile)



5b) fumoir parpaing construit en feuilles de tôle démontables (soudure)
- frais de revient prohibitif pour le GFE
- non adapté en milieu marin

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL
6- GESTION DE L'ESPACE



6a) environnement insalubre/ dépotoire faisant corps avec l'aire de travail



6b) problème de délimitation de l'espace.
- site ouvert à accès libre aux bêtes (moutons et boeuf)
- espace souillé et insécurité pour les produits
- claires hautes pour éviter les animaux

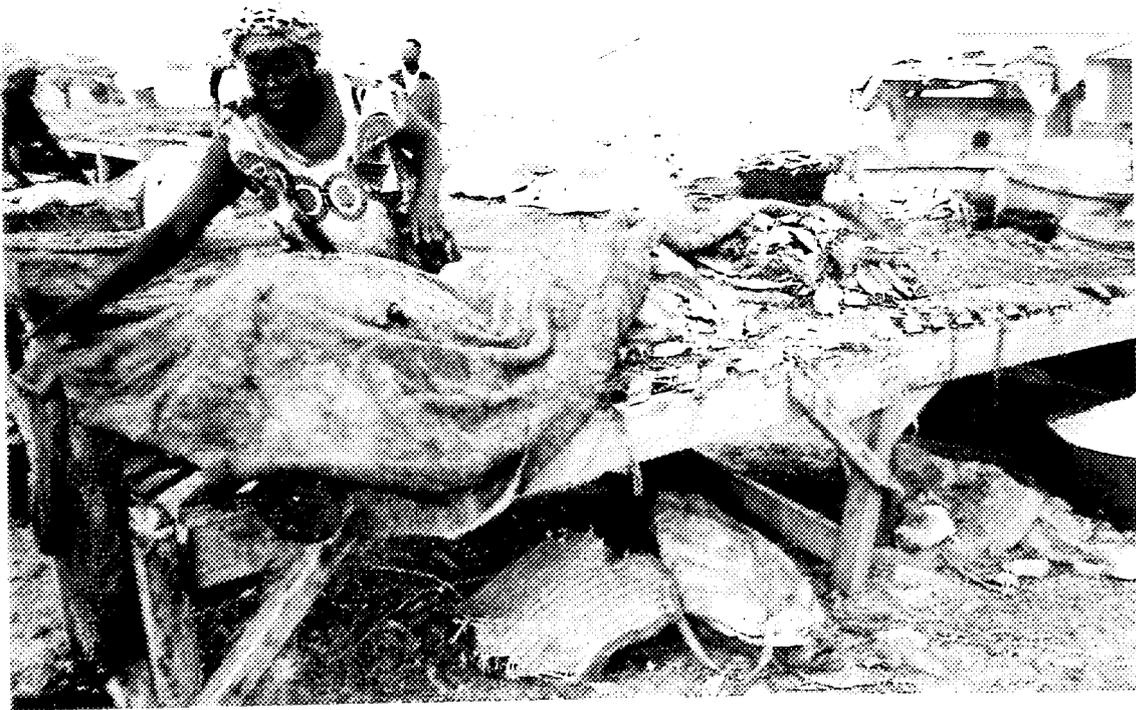
7- SECHAGE



7a) une aire de séchage ouverte sur près de 300 mètres, le long de la plage

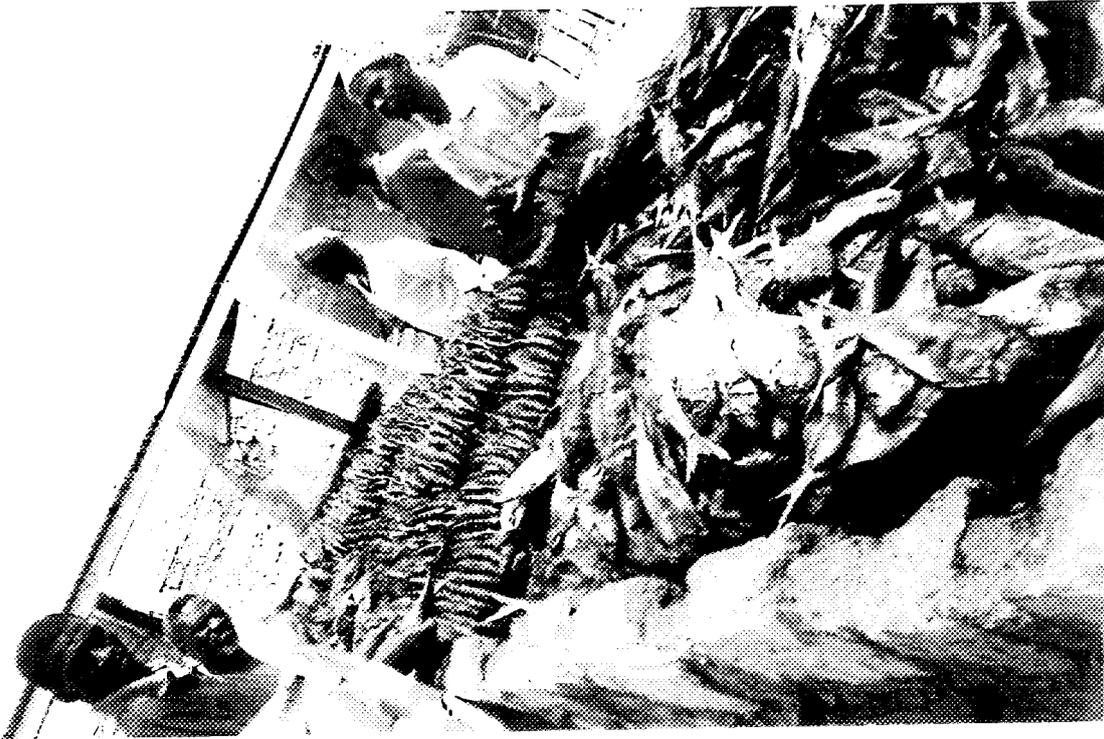


7b) les poissons salés séchés sont ramassés chaque soir pour éviter la rehumidification ou le vol des produits. (problème d'insécurité)



7c) du ketchiak ou poisson braisé séché est recouvert d'une bâche chaque soir par la femme transformatrice.

8- BRAISAGE / FUMAGE



8a) main d'oeuvre masculine étrangère dans la production du ketchiak.
le poisson est à sa dernière phase de braisage.

9- STOCKAGE ET EMBALLAGE



9a) emballage du poisson dans des paniers pour la commercialisation



9b) des poissons salés-séchés emballés dans des sacs pour l'exportation
(sacs empilés derrière un groupement en interview avec la mission)



9c) un bon stockage du poisson au magasin avant l'emballage

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de la transformation des produits halieutiques au Sénégal, Anne Marie Préra TRAORE, Docteur Nafissatou Ndiaye TRAWARE, mission conjointe d'évaluation des besoins - ONUDI/MFEF/MPTM, Dakar, Décembre 1996
2. Artisanat alimentaire, besoins et offres de formation, Cécile BROUTIN, Khanata SOKONA, Babacar TOURE, BIT-SENEGAL/ENDA-GRAF, Dakar, Janvier 1986.
3. Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés (SSD) au Sénégal, Programme d'appui-FMEC dans les Etats de l'UEMOA, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan - Rapport provisoire - Mars 1997.
4. ONUDI 2000 - Programmes à fort impact - Programme 5 - développement de l'entrepreneuriat féminin : pour qu'il contribue plus utilement et plus manifestement au développement industriel ONUDI, Octobre 1995
5. Plan d'orientation pour le développement économique et social 1996-2001. IX^e PLAN: Compétitivité et développement humain durable, Août 1996
6. La qualité du poisson transformé artisanalement au Sénégal. Louise PERREAULT, Université du Québec à Rimouski, 1990
7. Intégration des améliorations techniques dans le secteur de la transformation artisanale des produits marins au Sénégal. Louise PERREAULT, Université du Québec à Rimouski, 1991.
8. Poisson: les exportations en hausse continue, dans Le journal de l'économie n° 61 du lundi 3 mars 1997, p.3
9. Résultats généraux de la pêche maritime sénégalaise, Direction de l'Océanographie et de la Pêche Maritime/ MPTM, 1995

